

N° 64

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

AGRICULTURE

Par M. Michel SORDEL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, *président*, Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents*; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires*; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 1917 (tome II) 1921 (tome I) et in-8° 360.

Sénat 61, 62 : (tomes I, II et III, annexe 2) (1975-1976).

Lois de finances. — Agriculture (Ministère de l') - Enseignement agricole - Structures agricoles - SAFER - FASASA - Equipement rural - Produits agricoles.

SOMMAIRE

	Pages
Brève présentation de l'avis	5
Introduction	8
PREMIERE PARTIE. — L'évolution générale des dotations budgétaires	10
I. — Présentation des crédits	11
II. — Evolution des dépenses de fonctionnement	12
III. — Evolution des dépenses d'équipement	17
DEUXIEME PARTIE. — Le budget de 1976 et la réalisation des objectifs de la politique agricole	20
I. — <i>La recherche de la parité</i>	20
A. — Un objectif compromis en 1974	21
B. — Des perspectives pessimistes pour 1975	24
C. — Un problème particulier : les calamités agricoles	27
II. — <i>La modernisation et l'adaptation de l'Agriculture</i>	29
A. — L'accompagnement de l'activité agricole	30
1. La sélection animale	30
2. Les actions prophylactiques	31
3. La modernisation des exploitations	32
B. — Les équipements productifs agricoles	34
1. L'aménagement des structures foncières	35
2. L'équipement des exploitations	40
3. Le conditionnement, le stockage et la transformation des produits	40
C. — Le soutien et l'orientation des marchés agricoles	43
1. Le soutien des marchés	44
2. L'orientation des productions animales	47
3. L'organisation économique des producteurs	49
D. — La bonification des prêts du Crédit agricole	51

	Pages
III. — <i>La conservation et l'aménagement de l'espace rural</i>	53
A. — Les équipements collectifs ruraux	54
1. Electrification rurale	55
2. Alimentation en eau, assainissement et ordures ménagères ..	55
3. Voirie rurale	56
4. Aménagement de villages	56
B. — Les actions spécifiques en faveur de certaines régions ou zones critiques	57
1. Les grands aménagements régionaux	57
2. Les zones de rénovation rurale et les régions de montagne..	58
3. Les plans d'aménagement rural	59
C. — Les équipements forestiers	60
Conclusion	63
Examen en Commission	66
ANNEXES :	
<i>Annexe 1.</i> — Place de l'Agriculture dans l'économie française	68
<i>Annexe 2.</i> — Place de l'Agriculture dans l'économie française (graphique)	69
<i>Annexe 3.</i> — Emploi des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'Agriculture	70
<i>Annexe 4.</i> — Structures des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'Agriculture ..	71

BREVE PRESENTATION DE L'AVIS

L'ensemble des dépenses bénéficiant à l'Agriculture en 1976 s'élève à 34.161 millions de francs, ce qui représente une progression de 9,07 %, inférieure à celle du budget général qui est de 13,03 %. Les dotations supplémentaires accordées sous forme d'autorisations de programme, lors de la dernière conférence annuelle ne modifient pas fondamentalement cette impression d'austérité.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales qui constituent toujours la masse la plus importante du total (52,5 %) augmentent modérément. Les dépenses de soutien des marchés diminuent de 1,2 %, en raison de la réduction de la part de la France dans le financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.).

Votre Commission regrette que le ralentissement de ces deux catégories de dépenses n'ait pas été mis à profit pour donner une vigueur nouvelle aux actions économiques et aux équipements permettant d'accélérer la modernisation et le renforcement des structures de production. Ces secteurs apparaissent comme sacrifiés aux impératifs de la politique de rigueur budgétaire.

C'est ainsi que les dépenses d'équipement, qui ne représentent que 7,6 % des concours destinés à l'Agriculture, ne progresseront en autorisations de programme que de 9,2 % ou de 13,2 % si l'on prend en considération les dotations de la conférence annuelle. Parmi les secteurs favorisés, se trouvent les dépenses destinées aux équipements administratifs qui augmentent de 48,4 %, les dépenses de recherche (+ 63,9 %) et, dans une moindre mesure, les dépenses d'enseignement (+ 11,1 %).

Par contre, les dépenses qui préparent le mieux l'avenir, celles consacrées aux équipements collectifs et productifs, connaissent une évolution inquiétante. Déjà en retrait par rapport aux prévisions du VI^e Plan, elles auront en 1976 des taux de progression relativement bas : + 8,5 % pour les équipements collectifs et seulement 4,9 % pour les équipements productifs (avant la conférence annuelle).

Cette analyse générale des dotations budgétaires, destinées à l'Agriculture, mérite d'être affinée. **Il convient en effet de juger l'action de l'Etat dans le secteur agricole au regard des trois principaux objectifs suivants : la recherche de la parité, la modernisation et l'adaptation de l'Agriculture, la conservation et l'aménagement de l'espace rural.**

S'agissant de la recherche de la parité, force est de constater que les importants efforts déployés par les pouvoirs publics n'ont pas empêché les revenus agricoles de diminuer de 8,7 % en 1974 et, selon les dernières estimations de la commission des comptes de l'Agriculture, de 0,9 % en 1975. Votre Commission note cependant avec satisfaction la décision de modifier la procédure d'indemnisation des calamités agricoles afin d'obtenir une meilleure couverture et une plus grande rapidité des règlements.

Dans le cadre de la politique de modernisation et de l'adaptation de l'agriculture, l'action de l'Etat s'oriente dans quatre directions : l'accompagnement de l'activité agricole, l'aide aux équipements productifs, le soutien et l'orientation des marchés, la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole.

Parmi les crédits d'accompagnement de l'activité agricole, il faut déplorer la modicité des dotations consacrées à la sélection animale qui ne permettront pas de faire face aux besoins et la faiblesse des crédits destinés à la prophylaxie qui n'augmentent que de 6,3 %, ce qui représente une régression en francs constants ; il y a lieu enfin de regretter la diminution du chapitre 44-26 relatif à l'encouragement à divers textiles.

Pour les équipements productifs dont le taux d'exécution du VI^e Plan atteindrait à peine 80 % à la fin de 1975, votre Commission attire l'attention sur les retards enregistrés en matière de remembrement et sur l'action des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.). Elle se félicite de la progression importante des dépenses d'hydraulique agricole. S'agissant des aides aux équipements de conditionnement et de stockage et aux industries agricoles et alimentaires, les crédits de 1976 ne permettront pas de rattraper un retard considérable ; cela est d'autant plus grave que ce secteur est capital pour le développement de nos exportations agro-alimentaires.

L'analyse du budget porte enfin sur le troisième thème de l'action gouvernementale, c'est-à-dire l'aménagement de l'espace rural. On regrettera que le VI^e Plan ne soit exécuté qu'à moins de 90 % pour les équipements collectifs ruraux. Ces derniers connaissent d'ailleurs dans le projet de budget une évolution assez décevante : si l'on excepte un effort particulier pour l'électrification rurale, les autres dépenses (voirie, aménagement de village, assainissement, ordures ménagères, etc.) progressent faiblement en francs courants, ce qui représente une diminution à monnaie constante.

Si sur le plan budgétaire, l'action en faveur des zones de montagne est maintenue à un niveau satisfaisant, le retard mis dans l'application de la directive européenne du 27 mars 1972 sur les zones défavorisées doit être dénoncé.

Au terme de l'examen de ce budget, votre Commission des Affaires économiques formule **quelques observations relatives à l'information du Parlement**. Elle constate tout d'abord que le financement et la répartition des crédits destinés à la bonification des prêts du Crédit agricole échappent en grande partie à son contrôle. Elle souhaite une amélioration des moyens d'information concernant l'agriculture grâce à la publication en temps opportun de deux documents très intéressants : le budget de programme et le rapport provisoire sur les comptes de l'Agriculture pour l'année en cours. Quant à la Conférence annuelle, sa tenue à une date trop tardive est la source d'une confusion regrettable. Aussi il faut espérer qu'à l'avenir, elle trouvera sa place au printemps ou au début de l'été.

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le budget de l'Agriculture est le principal instrument de la politique agricole des pouvoirs publics. Or la conduite de cette politique est d'autant plus délicate qu'elle vise à réaliser **un compromis difficile entre des objectifs partiellement contradictoires**.

Il s'agit, en effet, non seulement d'assurer la parité de revenu aux agriculteurs, mais aussi de moderniser et d'améliorer la productivité de l'Agriculture, enfin de participer à la conservation et à l'aménagement de l'espace rural afin d'éviter la désertification des régions françaises.

Assurer la parité aux agriculteurs.

Telle est depuis le début des années 60 l'une des principales orientations choisies par les Pouvoirs publics et poursuivie avec persévérance par les organisations professionnelles agricoles. Malgré les progrès réalisés, c'est loin encore d'être une réalité.

Un tel choix signifie qu'il faut permettre à toute la population agricole de vivre avec un revenu suffisant, et faire en sorte qu'elle ait des conditions de vie comparables à celles des autres catégories de Français, en particulier sur le plan social et sur le plan de l'enseignement et de la formation.

Cela suppose, d'autre part, *la fixation des prix agricoles à un niveau suffisant* et, d'autre part, en raison des disparités entre agriculteurs et entre régions agricoles, *une politique d'aides directes en faveur des plus défavorisés*.

Toute la difficulté consiste à faire en sorte que le niveau des prix et le volume des aides permettent aux exploitants, même les moins efficaces, de vivre normalement, sans compromettre pour autant la réalisation du deuxième objectif retenu : la modernisation et l'adaptation des structures agricoles françaises.

Moderniser et améliorer la productivité de l'Agriculture.

Cette préoccupation est justifiée par la volonté de produire plus et à meilleur compte, afin :

- d'assurer la sécurité alimentaire du pays ;
- de dégager un excédent exportable, indispensable au rééquilibrage de notre balance commerciale ;
- et de contribuer dans la mesure du possible à l'aide aux pays en voie de développement.

Cela suppose l'adaptation de nos structures de production, la réalisation d'importants investissements, une meilleure orientation des productions et une meilleure compétitivité de nos prix.

Or, dans bien des cas, l'effort financier exigé des exploitants risque d'être trop important et de conduire à un niveau d'endettement incompatible avec la recherche de la parité. Quant à la disparition des agriculteurs les moins efficaces qui n'ont pu s'adapter à l'évolution, elle compromet la réalisation du troisième objectif.

Participer à la conservation et à l'aménagement de l'espace rural.

Cette préoccupation est beaucoup plus récente. Elle n'en est pas moins fondamentale. Elle vise à mettre un terme au processus de désertification des régions françaises en maintenant une population agricole suffisamment dense dans les régions défavorisées. Son départ aurait, en effet, pour conséquence outre l'intensification de l'exode rural général, la dégradation de l'environnement. Le choix d'une telle politique suppose le maintien du plus grand nombre possible d'agriculteurs dans les régions défavorisées, même si leur efficacité n'est pas suffisante ; cela suppose aussi une politique vigoureuse d'aides différenciées pour compenser les handicaps naturels.

Or, si une politique vigoureuse d'aides va dans le sens de la parité, elle ne coïncide guère avec l'objectif de productivité.

Le budget de 1976 apporte-t-il des réponses satisfaisantes aux problèmes posés par la poursuite de ces trois objectifs qui sont, malgré leurs aspects contradictoires, aussi indispensables les uns que les autres à l'essor de l'agriculture française ? C'est ce que votre Commission des affaires économiques et du Plan s'est efforcée d'analyser, après avoir porté un jugement d'ensemble sur l'évolution générale des dotations budgétaires.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DOTATIONS BUDGÉTAIRES

On ne peut apprécier l'importance de l'effort financier fait en 1976 au profit de l'agriculture et du monde rural que si l'on tient compte non seulement des dotations du budget du Ministère de l'Agriculture, mais aussi des crédits figurant dans divers autres documents budgétaires : charges communes, comptes spéciaux du Trésor, Services généraux du Premier Ministre, budget annexe des prestations sociales agricoles, voire budget des Communautés européennes.

L'inconvénient d'une telle dispersion est atténué cette année comme en 1974 par la **présentation du budget de l'Agriculture sous la forme d'un « budget de programmes »**. Ce nouveau document budgétaire doit permettre de dépasser les insuffisances de la présentation budgétaire actuelle, en apportant au Parlement lors de la prise de décision, une plus grande clarté dans le choix des objectifs, la détermination des moyens et l'appréciation des réalisations. Il doit également assurer un meilleur contrôle de l'efficacité et de l'utilité des dépenses, en facilitant la comparaison des objectifs fixés et des programmes mis en œuvre pour les atteindre.

C'est dans ce but que les multiples activités du Ministère ont été systématiquement analysées et regroupées en dix programmes fonctionnels (contre 13 en 1974) dont le document présenté doit permettre de définir le contenu, d'en mesurer les résultats et les effets, d'en évaluer les coûts et de replacer la décision budgétaire annuelle dans le cadre d'une politique à moyen terme.

Votre Rapporteur se plaît à remarquer que le budget de programmes pour 1976 comporte des améliorations sensibles par rapport au précédent. Il a gagné en clarté grâce au regroupement d'un certain nombre de programmes fonctionnels et grâce à une définition plus fine des opérations. Il demeure cependant encore perfectible, dans la mesure où manquent certains indicateurs de moyens et de résultats.

Il n'en fournit pas moins d'intéressantes indications que la Commission des Affaires économiques et du Plan apprécie à leur juste valeur.

I. — Présentation des crédits.

Dans le projet de budget pour 1976, l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture s'élève à 34.161 millions de francs contre 31.319 millions en 1975, ce qui représente une progression de 9,07 %, inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat qui est de 13,03 % (par rapport à la loi de finances initiale pour 1975). On rappellera, à titre de comparaison qu'en 1975, la progression des concours de l'Etat à l'agriculture avait atteint 23,02 %. Au total, ces dotations ne représentent que 13,51 % des dépenses civiles de l'Etat contre 14,53 % en 1975. Le budget de l'agriculture pour 1976 porte donc la marque d'une très grande rigueur.

Le tableau ci-après qui s'en tient à une présentation traditionnelle du budget permet de noter les évolutions caractéristiques :

(En millions de francs.)

	1975	1976	PART DE CHAQUE DÉPENSE par rapport au total en 1975 et en 1976 (en pourcentage)		VARIATIONS 1975-1976 (en pourcentage)
			1975	1976	
I. — <i>Dépenses de fonctionnement</i>	28.968,50	31.565	92,5	92,4	+ 8,9
dont :					
— Moyens des services du Ministère de l'Agriculture	1.609,51	1.881,66	5,1	5,5	+ 16,9
— Interventions (économi- ques, sociales et éduca- tives)	27.358,99	29.683,34	87,4	86,9	+ 8,4
II. — <i>Dépenses d'équipement</i> (crédits de paiement)	2.350,70	2.596,21	7,5	7,6	+ 10,4
Totaux	31.319,20	34.161,21	100	100	+ 9,07

Si l'on considère la hausse prévisible du coût de la vie en 1976, force est donc de constater que ce budget est un **budget de stagnation**. Ceci est d'autant plus regrettable que dans le cadre du plan de soutien à l'économie, l'Agriculture n'a bénéficié que de 252,6 millions de francs de crédits sous forme de crédits de paiement et 155,5 millions sous forme d'autorisations de programme (ce qui représente 2,6 % des crédits de paiement et 1,8 % des autorisations de programme ouverts au titre des dépenses en capital des services civils par la loi de finances rectificative pour 1975 du 13 septembre dernier).

Les dotations supplémentaires accordées lors de la dernière Conférence annuelle modifient-elles cette impression d'austérité ? Pour en juger, il convient de distinguer entre les crédits qui feront l'objet d'une prochaine loi de finances rectificative pour 1975, et les crédits accordés au titre du budget de l'Agriculture pour 1976.

S'agissant des premiers, il a été décidé d'attribuer 47 millions de francs sous forme de crédits d'orientation pour l'élevage, qui sont répartis de la façon suivante : 15 millions pour les conventions régionales d'amélioration des productions bovines et porcines, 5 millions en faveur de la rationalisation bovine, 12 millions pour la rationalisation porcine, 15 millions pour la réfrigération du lait à la ferme. A cette somme, il faut ajouter, au titre des dépenses ordinaires, 10 millions de francs en faveur de la prophylaxie des animaux (dans le cadre de la lutte contre la brucellose).

Quant aux crédits accordés sur le budget de l'Agriculture pour 1976, ils seront constitués par 100 millions de francs d'autorisations de programme qui seront ventilés de la manière suivante :

- 14 millions pour le stockage et le conditionnement ;
- 20 millions pour les industries agricoles et alimentaires ;
- 23 millions pour les bâtiments d'élevage ;
- 7 millions pour les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) ;
- 5 millions pour les grands aménagements régionaux ;
- 8 millions pour le remembrement ;
- 23 millions en faveur de l'enseignement.

Ce complément n'est pas négligeable mais il est difficile d'en apprécier la portée dans la mesure où les dotations prévues dans le projet initial de budget pour 1976 avaient peut-être été sous-estimées dans la perspective de la Conférence annuelle. La tenue de cette Conférence appelle d'ailleurs plusieurs observations qui feront l'objet de plus amples développements à la fin de ce rapport.

II. — Évolution des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement constituent 92,4 % de l'ensemble des concours destinés à l'agriculture. Pour la commodité de l'examen, on peut les regrouper conformément au tableau ci-après en quatre grandes fonctions, qui concernent : l'administration générale, l'action économique, l'action de formation et de recherche, et l'action sociale.

1° On est amené à constater tout d'abord la forte augmentation des **dépenses d'administration générale** du Ministère (+ 18,8 %). Elle correspond à l'effort fait en faveur du *renforcement de l'efficacité des services*. Ainsi, sur 602 créations de postes, 370 permettront de renforcer les services centraux et les services extérieurs de l'Agriculture. Votre Commission des Affaires économiques se félicite, en particulier, du *renforcement des moyens des services de contrôle chargés de mettre en œuvre la politique de qualité des produits*. Il reste que les 172 postes destinés à compléter les effectifs du service végétaux et des services vétérinaires seront nettement insuffisants pour rattraper les retards accumulés depuis de nombreuses années.

2° La deuxième observation qui s'impose concerne la réduction de 1,2 % des **dépenses de soutien des marchés**. Elle est due à la diminution de la contribution de la France aux dépenses du F.E.O.G.A., du fait de l'augmentation de la participation des trois nouveaux états-membres. La croissance relativement modérée (10 %) du budget du F.E.O.G.A. explique également cette situation.

3° Dans ces conditions, on pouvait espérer que **les interventions économiques autres que le soutien des marchés** bénéficieraient d'un traitement de faveur. On sait que leur importance pour la modernisation et l'adaptation des structures et des méthodes de notre agriculture. Or, tel n'est pas le cas puisqu'elles n'augmentent que de 6,1 %, ce qui correspond à une régression en francs constants.

Dépenses de fonctionnement.

(En millions de francs.)

	1975	1976	PART DE CHAQUE dépense par rapport au total en 1976 (en pourcentage)	VARIATION 1975/1976 (en pourcentage)
I. — Administration générale (moins enseignement)	863,48	1.026,33	3,3	+ 18,8
II. — Action économique	11.015,50	11.276,11	35,7	+ 2,3
1. Soutien des marchés	7.011	6.922,50	21,9	— 12
— Subventions économiques (F.O.R.M.A., O.N.I.B.E.V., O.N.I.C., F.I.R.S., S.I.D.O.)	1.155	1.283,50	4	+ 11,1
— Versement net des ressources propres à la C.E.E.	5.856	5.639	17,9	— 3,8
2. Interventions diverses	904,50	953,61	3	+ 6,1
3. Bonification d'intérêt des prêts de la Caisse nationale de Crédit agricole	3.100	3.400	10,8	+ 9,6
III. — Action éducative et culturelle - Recherche	1.058,79	1.195,61	3,8	+ 12,9
— Enseignement et divers	705,75	805,36	2,5	+ 14,1
— Recherche	353,04	390,25	1,3	+ 10,5
IV. — Action sociale	16.030,73	18.066,57	57,2	+ 12,6
— B.A.P.S.A.	14.578,60	16.529,75	51,5	+ 13,3
— F.A.S.A.S.A.	1.322,42	1.394,55	4,4	+ 5,4
— Divers	129,71	142,27	1,3	+ 9,6
Totaux	28.968,50	31.565	100	+ 8,9

4° Les **dépenses sociales** traduisent dans ce budget l'évolution démographique défavorable du monde agricole. *Ce poids est considérable puisque ces dépenses représentent à elles seules 52,5 % de l'ensemble des concours à l'Agriculture.* En 1976, elles progressent au rythme modéré de 12,6 %. Cette évolution contraste avec l'accroissement considérable enregistré en 1975.

Ainsi le **budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.)** atteindra 19.664,13 millions de francs (participation professionnelle comprise), soit une augmentation de 13,3 % (contre 30,6 % en 1975). La subvention du Ministère de l'Agriculture passe de 3.346,95 millions de francs à 2.164,80 millions de francs, son montant étant calculé compte tenu :

— d'une part, d'une augmentation en valeur absolue de la participation professionnelle de 3.134,38 millions de francs (soit une majoration de + 13,3 % identique à celle du B.A.P.S.A.) ;

— d'autre part, d'une majoration de la compensation démographique qui passe de 3.527 millions de francs à 5.682 millions de francs (soit + 61,1 %). La part des cotisations professionnelles dans l'ensemble des dépenses du B.A.P.S.A. restera sans changement par rapport à 1975, c'est-à-dire 15,9 %.

Au titre de l'action sociale, il convient également de citer **certaines mesures socio-structurelles** qui ont un impact économique évident. Elles visent à accélérer l'évolution des structures en facilitant principalement le départ à la retraite de nombreux agriculteurs. Parmi elles, les indemnités viagères de départ (I.V.D.) occupent la place la plus importante.

En définitive, les dépenses sociales sont consacrées pour une large part à des inactifs et non aux actifs engagés dans le processus de production et sur lesquels repose le développement de l'activité agricole. Elles ne jouent donc qu'un rôle limité dans la préparation de l'avenir.

5° On ne peut en dire autant des **dépenses d'enseignement et de recherche**, dont l'intérêt pour l'avenir est évident, mais dont l'impact économique immédiat reste assez réduit. Le projet de budget pour 1976 est l'un des rares secteurs plutôt épargnés par l'austérité générale puisque les crédits de fonctionnement augmentent de près de 15 %.

Au cours de la conférence annuelle, il a été décidé d'accorder 23 millions de francs supplémentaires (en autorisations de programme) au titre des dépenses d'enseignement.

L'effort est surtout marqué pour l'enseignement public qui bénéficiera de la création de 157 postes. Par contre, les dépenses consacrées à l'enseignement privé stagneront en francs constants et celles concernant les bourses n'augmenteront que de 7 %, ce qui équivaldra à une perte de leur pouvoir d'achat. Cette situation sera d'autant plus durement ressentie qu'une priorité leur avait été reconnue en 1975 et que l'objectif de parité avec l'enseignement général semblait en bonne voie.

S'agissant de *la carte scolaire*, votre Commission constate qu'aucune disposition réglementaire n'a encore été prise cette année. D'après les renseignements recueillis auprès du Ministère de l'Agriculture, il semblerait cependant que la publication des textes puisse intervenir prochainement. Ainsi serait enfin précisée la répartition des flux de formation (1) suivant le niveau de formation scolaire, entre le secteur public et le secteur privé, et entre les diverses régions.

Quant aux **dépenses de recherche**, leur progression est moins satisfaisante qu'en 1975, même si elle est supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. La subvention à l'I.N.R.A. (Institut national de la recherche agronomique) augmentera de 10,5 % (contre 21 % en 1975), ce qui autorisera la création de 178 emplois. L'un des principaux objectifs à atteindre reste toujours l'augmentation en quantité et en qualité des effectifs, non seulement au niveau central mais aussi au niveau régional, ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Sur le plan purement scientifique, à côté des secteurs traditionnels de recherche sur l'animal, le végétal et les industries agro-alimentaires, il est intéressant de noter que la préparation du VII^e Plan a été l'occasion de définir des préoccupations prioritaires communes à la plupart des secteurs socio-économiques de l'I.N.R.A.

Ces nouvelles orientations concernent la réduction des pertes animales, végétales et industrielles (qui représentent 12 % de la production animale et 20 % de la production végétale), une meilleure valorisation des sous-produits (paille, fourrages pauvres, sous-produits d'abattoirs, etc.) la qualité des produits, la réduction des nuisances induites par l'agriculture et les industries agricoles, la réduction de la dépendance de l'agriculture dans certains secteurs (protéines, engrais) ainsi que l'aménagement du territoire.

(1) Le flux de formation est défini comme le nombre des élèves transitant annuellement dans les classes terminales afin d'y présenter un examen sanctionnant la fin des études. Ces élèves, diplômés ou non, sont considérés comme pouvant entrer dans la vie active et leur importance doit pouvoir assurer le renouvellement normal des techniciens des branches dans lesquelles ils se sont spécialisés.

Votre Commission note également avec intérêt l'effort demandé par le Ministre de l'Agriculture en faveur des activités de coopération qui se traduira par l'affectation de chercheurs à ces tâches (15 postes de chercheur et d'ingénieur en 1976) et surtout la mise en œuvre d'actions concertées de diffusion des résultats de la recherche en liaison avec l'enseignement et le développement agricole.

En définitive, le budget de 1976 est caractérisé par la faible progression des dépenses « subies » (soutien des marchés en baisse, et action sociale en hausse modérée) pour lesquelles l'initiative des pouvoirs publics est traditionnellement réduite. **Aussi regrettera-t-on avec d'autant plus de vigueur que cette occasion n'ait pas été saisie pour donner la priorité aux secteurs qui permettent une véritable action sur les structures et qui ont été si souvent, jusqu'ici, sacrifiés en raison du fort accroissement des dépenses de soutien des marchés et des dépenses sociales.**

En effet, si l'on met à part les dépenses d'enseignement et de recherche qui conservent une relative priorité, on constate, en francs constants, la régression des dépenses d'intervention économique et la stagnation de l'enveloppe affectée à la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole. Les crédits d'équipement sont-ils alors les bénéficiaires de cette situation ? Ce n'est malheureusement pas le cas, comme l'analyse des dépenses en capital le démontre.

III. — Evolution des dépenses d'équipement.

Les dépenses en capital ne représentent que 7,6 % des concours destinés à l'agriculture. Leur importance est pourtant fondamentale pour l'adaptation et la modernisation des équipements productifs et collectifs.

Elles augmentent de 10,4 % en crédits de paiement et de 9,2 % en autorisations de programme. Ce taux ne doit pas faire illusion car il inclut les crédits consacrés au Fonds de développement des adductions d'eau qui connaissent un fort accroissement. **Si l'on s'en tient au seul budget du Ministère de l'Agriculture, l'augmentation n'est que de 7,3 % en crédits de paiement et de 7,6 % en autorisations de programme, ce qui, compte tenu de la hausse prévisible des prix, correspondra à une baisse en valeur réelle.**

Le tableau ci-après permet de comparer l'évolution des autorisations de programme en 1975 et 1976, suivant les rubriques du Plan, compte tenu des dotations intéressant les deux comptes spéciaux du Fonds forestier national et du Fonds national de développement des adductions d'eau.

Autorisations de programme.

	1975	1976	VARIATION 1975/1976 (en pourcentage)
(En millions de francs.)			
Développement rural :			
— Equipements collectifs (1)	1.113,5	1.209	8,5
— Equipements productifs (2)	1.058,6	1.111,1	4,9
dont :			
— Transformation des produits agricoles et alimentaires	(204,9)	(222,36)	8,4
— Rénovation rurale	130,2	138	6
Total	2.302,3	2.458,1	6,7
Enseignement	85,83	95,4	11,1
Equipements administratifs	26,5	39,33	48,4
Recherche	81,9	134,28	63,9
Total général	2.496,53	2.727,11	9,2

(1) Ce chiffre comprend le Fonds national de développement des adductions d'eau soit 275 millions en 1975 et 330 millions en 1976 (+ 20 %).

(2) Ce chiffre comprend le Fonds forestier national soit 200 millions en 1975 et 235 millions en 1976 (+ 17,5 %).

Le premier constat qui s'impose, est la stagnation en francs constants de l'ensemble des dépenses d'équipement. Cette stagnation dissimule des situations variables selon les secteurs.

Parmi les secteurs favorisés se trouvent les dépenses destinées aux équipements administratifs qui augmentent de 48,4 %, les dépenses de recherche (+ 63,9 %) et dans une moindre mesure les dépenses d'enseignement (+ 11,1 %). Par contre, les dépenses qui préparent le mieux l'avenir, celles consacrées aux équipements productifs et collectifs, connaissent une évolution particulièrement inquiétante. Déjà sacrifiées au cours du VI^e Plan, ces dépenses auront des taux de progression relativement bas : + 8,5 % pour les équipements collectifs, et seulement 4,9 % pour les équipements productifs les plus nécessaires à la modernisation et à l'adaptation des structures agricoles françaises.

Il convient de remarquer toutefois, comme on l'a déjà signalé précédemment, qu'au cours de la conférence annuelle du 16 octobre dernier, une dotation supplémentaire de 100 millions d'autorisations de programme a été accordée pour atténuer la faiblesse des crédits d'équipement. Dans ces conditions, *les autorisations de programme progresseront de 13,2 % contre 9,2 % dans le budget initial, ce qui est plus satisfaisant.*

DEUXIEME PARTIE

LE BUDGET DE 1976 ET LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE

L'analyse générale des dotations budgétaires destinées à l'agriculture, mérite d'être précisée. Il convient en effet de juger l'action de l'Etat dans le secteur agricole au regard des trois objectifs suivants : la recherche de la parité, la modernisation et l'adaptation de l'agriculture, la conservation et l'aménagement de l'espace rural.

I. — La recherche de la parité.

La loi d'orientation agricole de 1960 a fait de la recherche de la parité l'un des tout premiers objectifs de la politique agricole. Dans cette perspective, il s'agit aussi bien de réduire les disparités existant entre le monde agricole et les autres secteurs économiques, que de lutter au sein même de l'agriculture contre les disparités entre exploitants ou entre régions de production.

La politique des prix a été l'instrument principal de cette recherche ; elle s'est accompagnée d'une politique d'aides spécifiques pour compenser certains handicaps naturels, permanents (en ce qui concerne les calamités agricoles par exemple).

La recherche de la parité n'a pas concerné seulement l'évolution des revenus ; elle a touché également les conditions de protection sociale, les conditions de travail, la qualité de la formation et de l'enseignement ainsi que les loisirs.

Si, jusqu'en 1973, la réalisation de cet objectif semblait en bonne voie, aussi bien sur le plan des revenus que sur le plan des conditions de vie, l'année 1974 a constitué une rupture que les perspectives pessimistes pour 1975 ne paraissent pas pouvoir compenser.

A. — UN OBJECTIF COMPROMIS EN 1974.

1. *La baisse du revenu agricole.*

Le revenu agricole, tel qu'il est appréhendé par le résultat brut d'exploitation (R.B.E.) de l'agriculture tiré des comptes établis par l'I.N.S.E.E. et présentés à la commission des comptes de l'Agriculture de la Nation, a été exceptionnellement faible en 1974 par suite de la conjonction de plusieurs éléments défavorables.

De mauvaises conditions climatiques ont affecté **la production végétale** qui a baissé en volume de 7 %, notamment les fruits, les céréales, les betteraves et les oléagineux ; quant à la forte récolte de vin de 1974, elle reste cependant inférieure à celle de 1973. **La production animale** par contre a progressé (27 % d'augmentation de la production de gros bovins par exemple) mais les conditions défavorables du marché des viandes ont conduit à des baisses de prix sensibles, notamment sur le bœuf (— 4,4 %), le veau (— 5,2 %) et surtout le porc (— 10,2 %).

A l'inverse, **les charges de l'agriculture**, et particulièrement les achats d'énergie, d'aliments du bétail et d'engrais, ont subi des hausses considérables liées à la conjoncture générale. Leur évolution détaillée est fournie dans le tableau qui suit, tiré des comptes de l'agriculture :

	VALEUR en 1973 (millions de francs)	INDICE de volume	INDICE de prix	VALEUR en 1974 (millions de francs)
A. - Consommations intermédiaires :				
— Aliments des animaux	11.401	100,1	111,7	12.750
— Electricité	776	103,0	116,9	934
— Produits pétroliers	1.513	98,9	161,9	2.422
— Minéraux divers	403	97,0	123,8	484
— Chimie minérale (engrais)	6.223	104,4	149,5	9.718
— Parachimie	748	103,0	134,1	1.033
— Entretien des bâtiments	1.994	105,0	125,4	2.626
— Services des entreprises de tra- vaux	4.834	103,3	113,1	5.648
— Services des artisans mécaniciens	3.726	102,9	114,3	4.382
— Services de santé	1.160	105,5	114,7	1.404
— Autres	4.424	99,7	126,1	5.563
Total consommations intermédiaires	37.202	102,0	123,8	46.964
INDICE DE VALEUR				
B. - Charges d'exploitation :				
— Primes d'assurances	2.250	115,0		2.588
— Intérêts (1)	3.109	130,8		4.067
— Salaires bruts	5.994	115,0		6.893
— Cotisations sociales	960	112,5		1.080
— Impôts indirects :				
— TVA payée	671	73,6		494
— Remboursement forfaitaire ..	— 740	108,6		— 804
— Autres impôts indirects	1.779	35,3		628
— Fermages et métayages.....	3.982	104,1		4.145
Total charges d'exploitation	18.005	106,0		19.091
Total dépenses	55.027	119,6		66.055

(1) Y compris les bonifications qui sont reprises par ailleurs en subventions.

L'importance de cette hausse des coûts de production, au cours de l'année 1974, ne doit cependant pas faire oublier qu'en 1973, la hausse a été pratiquement du même ordre (19,1 %) alors qu'elle n'avait été que de 11 % en 1972.

Si l'on considère d'autre part l'évolution des prix en 1974, on constate que les prix agricoles à la production ont augmenté nettement moins que les prix de détail (+ 2,8 % contre + 13,7 %) et que les prix de détail des produits alimentaires (+ 12,4 %) ; cette relative stabilité des prix à la production a été due essentiellement à la stagnation des prix des produits animaux. D'ailleurs, pour plusieurs produits agricoles, la baisse des prix a commencé dès 1973. De sorte que, loin d'alimenter l'inflation, l'agriculture en a subi de plein fouet les conséquences.

Au total (comme l'indique le tableau ci-après) le R.B.E. de l'agriculture a diminué globalement de 1,3 % en monnaie courante. Compte tenu d'une diminution annuelle de 2,7 % du nombre des exploitations agricoles, et de la hausse de 11,2 % du niveau général des prix de la production intérieure brute, le R.B.E. moyen par exploitation en valeur réelle qui constitue l'indicateur traditionnel de revenu des agriculteurs a baissé de 8,7 %. Cette réduction n'a pas touché uniformément les différentes catégories d'exploitants.

(Taux de variation annuels en pourcentage.)

	1970/1975	1971/1970	1972/1971	1973/1972	1974/1973	1974/1970
Résultat brut d'exploitation (optique commercialisation)	+ 5,7	+ 9,4	+ 16,4	+ 14,7	— 1,3	+ 9,6
RBE optique commercialisation en valeur réelle.	+ 1,4	+ 3,9	+ 9,8	+ 7,0	— 11,2	+ 2,0
Evolution du nombre d'exploitations	— 2,8	— 2,7	— 2,7	— 2,7	— 2,7	— 2,7
RBE optique commercialisation par exploitant en valeur réelle	+ 4,3	+ 6,8	+ 12,8	+ 10,0	— 8,7	+ 4,9

2. *L'action correctrice de l'Etat.*

Encore faut-il souligner que ce résultat a été obtenu grâce à une progression importante de l'aide de l'Etat puisque, du fait des diverses mesures prises en cours d'année, le montant total des subventions d'exploitation dont a bénéficié l'agriculture est passé de 1.455 millions de francs en 1973 à 4.180 millions en 1974.

En effet, **une première série de mesures a été prise le 17 juillet 1974.** Il a ainsi été décidé de rembourser une fraction de 1/8^e du crédit T.V.A. ouvert au titre de la règle du butoir, ce qui a représenté un volume de 110 millions de francs. D'autre part, une aide exceptionnelle à certains éleveurs (prime à la vache, prime à la truie) a été adoptée. Elle a permis à plus de 800.000 bénéficiaires de toucher près de 1,7 milliards de francs. Enfin, on peut évaluer à 260 millions de francs la remise exceptionnelle d'une annuité d'intérêt au profit des jeunes agriculteurs et des éleveurs.

D'autre part, **lors de la conférence annuelle de 1974,** des mesures complémentaires sont venues s'ajouter aux précédentes. Ainsi des aides exceptionnelles calculées en fonction du chiffre d'affaires ont été attribuées pour un montant de 360 millions. Enfin, le remboursement d'une nouvelle fraction de 1/8^e du crédit de T.V.A., ouvert au titre du butoir, a été effectué, de sorte que 110 millions se sont ajoutés aux aides précédentes. Ces mesures ne représentent que les aides directes au revenu financées en 1974. Elles se sont élevées au total à 2.563 millions de francs.

Comme on l'a déjà noté, elles n'ont pas empêché le revenu brut d'exploitation de baisser de 8,7 % en francs constants. Il faut remonter à 1959 pour retrouver une si mauvaise année pour les agriculteurs. Les résultats prévisibles pour 1975 ne seraient pas de nature à compenser ce handicap.

B. — DES PERSPECTIVES PESSIMISTES POUR 1975.

Pour la première fois, grâce à la célérité de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, on peut disposer des comptes prévisionnels de l'année en cours qui, malgré leur caractère provisoire, sont d'une grande utilité pour apprécier l'évolution du revenu agricole.

1. *L'évolution de la production.*

Il semble que l'on puisse s'attendre à **une baisse sensible de la production agricole,** évaluée à 3,1 % par rapport à 1974. Les productions végétales ont été perturbées par des conditions climatiques

défavorables : limitations des emblavements des céréales à l'automne 1974 en raison d'une pluviométrie trop forte, sécheresse d'été et problèmes phytosanitaires réduisant les récoltes de blé et de maïs, gelées de printemps détruisant une partie de la récolte de fruits. Dans ces conditions, *la production de l'ensemble des produits végétaux baisserait de 7,9 % en volume ; la hausse moyenne des prix se chifferrerait à 3,6 %.*

La *production animale en volume*, quant à elle, n'augmenterait que faiblement par rapport à 1974 (soit + 0,7 %) et la hausse des prix des produits animaux atteindrait 11,1 %.

Au total, les **prix agricoles** subiraient une augmentation moyenne de 7,9 %, ce qui, compte tenu de la baisse en volume de 3,1 %, correspondrait à une hausse de 4,5 % de la valeur de la production de l'Agriculture.

2. *L'évolution des consommations intermédiaires et des charges d'exploitation.*

La rupture observée en 1974 dans l'évolution du volume *des consommations intermédiaires* de la branche agriculture se trouve confirmée et même amplifiée en 1975. Par rapport à l'année précédente, la baisse de volume serait de plus de 3 % alors que les prix augmenteraient en moyenne de près de 8 %.

Les évolutions les plus marquantes concernent les aliments du bétail dont les quantités achetées et les prix sont stables ainsi que les engrais dont la consommation baisserait de 25 % et dont les prix augmenteraient de 11 %.

On ne dispose pas actuellement d'indicateurs spécifiques des prix des services utilisés par l'agriculture. Pour 1975, on a estimé que leur évolution est semblable à l'évolution des prix de la P.I.B.

Quant aux *charges d'exploitation* (primes d'assurance, charges d'intérêts, salaires et cotisations sociales, T.V.A. et autres impôts indirects, fermages et métayages), elles progresseraient de 19 milliards en 1974 à 22 milliards en 1975.

3. *L'évolution du revenu agricole.*

Compte tenu de ces divers éléments, le résultat brut d'exploitation (dans l'optique de la commercialisation) augmenterait de 8,3 % entre 1974 et 1975.

Les prévisions concernant l'évolution des prix de la P.I.B. faisant état d'une augmentation de 12,3 %, le revenu agricole moyen en valeur réelle baisserait donc de 3,6 %. Si l'on tient compte d'une

diminution moyenne du nombre d'agriculteurs de 2,7 %, le revenu en valeur réelle par exploitant serait donc en légère diminution (— 0,9 %) entre 1974 et 1975.

La Commission des Comptes de l'Agriculture a précisé que ces résultats doivent être considérés avec prudence. En effet, une variation de 1 % du R.B.E. représente moins de 0,5 % de la production agricole. Les estimations faites à cette date, même si elles bénéficient d'une grande quantité d'informations concernant les récoltes revêtent encore un caractère prévisionnel.

4. *L'évolution des aides de l'Etat.*

Ces perspectives assez pessimistes prennent pourtant en compte les diverses aides apportées par les pouvoirs publics aux agriculteurs en 1975. Elles ont été importantes puisque l'ensemble des subventions d'exploitation dépasserait 5 milliards de francs contre 4,180 en 1974 et 1,455 en 1973.

Les subventions habituelles ont été estimées à 2.360 millions de francs, y compris celles utilisées à des fins de régularisation des marchés.

Quant aux *subventions exceptionnelles*, elles dépasseraient 2.700 millions de francs. On peut en dresser un rapide bilan.

C'est ainsi que *deux décisions de la Conférence annuelle de 1974* n'ont pu entrer en application qu'en 1975 : il s'agit tout d'abord du relèvement du taux de remboursement forfaitaire pour les ventes de lait, fruits, légumes, pommes de terre, vins, produits de l'horticulture et des pépinières, réalisées en 1973. Il s'agit d'autre part du remboursement dans la limite de 23 millions de la taxe perçue au profit du B.A.P.S.A. sur la production de blé destiné à l'alimentation animale.

Par ailleurs, le Gouvernement a prévu *la reconduction de la prime au maintien des vaches* dans les exploitations, ce qui a permis de dégager un crédit de 1.350 millions de francs, dont plus de 770.000 exploitants ont pu bénéficier.

Dans le même temps, *une prime dite « prime spéciale agricole »* d'un montant uniforme de 1.200 francs pour tous les exploitants n'ayant pas un revenu cadastral supérieur à 4.800 francs a été instituée. Elle a fait l'objet d'un crédit de 1.344 millions.

Lors de la dernière conférence annuelle Gouvernement-Profession, quelques mesures complémentaires ont enfin été décidées : La première a pour objet de majorer de 0,70 %, à titre exceptionnel et pour l'année 1975, le taux de remboursement forfaitaire de l'ensemble des productions. De surcroît, un relèvement supplémentaire de 1 % sera appliqué pour 1975 à tous les produits commercialisés par

l'intermédiaire de groupements de producteurs qui ne bénéficient pas actuellement du taux majoré de 4,70 %. Le coût de ces décisions est évalué à 270 millions de francs.

Afin d'améliorer la situation de certains producteurs de fruits et de légumes dont le revenu s'est trouvé amputé de façon exceptionnelle du fait des calamités qu'ils ont subies en 1975, il a été décidé de dégager un crédit de 60 millions de francs qui s'ajoutera à l'indemnisation qui sera accordée dans le cadre de la procédure normale des calamités agricoles.

L'effort fait par les pouvoirs publics en 1975 pour maintenir le revenu agricole a donc été important. Il est à craindre que cela ne soit pas suffisant. Les organisations professionnelles agricoles sont à cet égard particulièrement pessimistes.

C. — UN PROBLÈME PARTICULIER : LES CALAMITÉS AGRICOLES.

La recherche de la parité ne concerne pas seulement l'amélioration du niveau des revenus. Elle recouvre également la recherche d'une meilleure protection des individus contre les risques sociaux et économiques. A cet égard, la protection contre les calamités agricoles pose un problème particulier.

1. *Bilan de la situation actuelle.*

La loi du 10 juillet 1964 organise le régime actuel de garantie contre les calamités agricoles. Elle a pour but d'inciter les agriculteurs à s'assurer contre les risques normalement assurables et de leur apporter en outre une aide financière sous forme d'indemnisation pour les risques qui ne peuvent être couverts par une assurance et sous forme de prêts spéciaux consentis à des conditions avantageuses.

Dans cette perspective, les sommes consacrées à la protection contre les calamités agricoles passeront de 97 à 103,79 millions de francs en 1976, soit une augmentation de 7 %.

Sur cette somme, la dotation du Fonds national de garantie des calamités agricoles représente 93,09 millions (contre 87 millions en 1975). Une partie de cette dotation (soit 92,09 millions) sera affectée à l'indemnisation, tandis que le reste (soit 1 million) servira à l'incitation à l'assurance.

Pour connaître le bilan des calamités survenues en 1974 et en 1975 (huit premiers mois), il convient de consulter le tableau ci-après qui fixe le nombre de dossiers adressés par les préfets au Ministère de l'Agriculture.

SINISTRES	1974	1975 (8 premiers mois)
Gelées	24	31
Chutes prématurées de neige	7	»
Ouragans, orages	7	»
Pluies et inondations	34	»
Ostréiculture	2	»
Sécheresse	15	»
Divers	6	4

Les dossiers les plus importants concernent les gelées des années 1974 et 1975 ainsi que les pluies excessives de l'automne 1974. Il est à prévoir que, d'ici la fin de l'année, des demandes d'intervention du fonds seront formulées en faveur des exploitants victimes de la sécheresse de l'été 1975.

Les indemnisations qui ont été versées aux sinistrés pour les calamités des années 1972, 1973 et 1974 s'élèvent à 48,63 millions en 1974 et 69,92 millions pendant les huit premiers mois de 1975 (dont 17,09 millions pour le sinistre gel de 1974).

Lors de la dernière Conférence annuelle, il a également été décidé de dégager un crédit de 60 millions au profit des arboriculteurs sinistrés : de la sorte, une somme de 15 millions ira aux stations fruitières et les arboriculteurs recevront, sous forme de subventions, une aide globale de 35 millions de francs.

2. La réforme du régime existant.

Les conditions dans lesquelles sont indemnisées les victimes de calamités agricoles font l'objet de critiques qui portent, d'une part, sur le régime des assurances exigées pour bénéficier des indemnités, d'autre part, sur les délais mis pour le versement des indemnités.

Sur le premier point, des modifications sont déjà intervenues puisqu'un arrêté du 28 mars 1975 tend à mieux adapter les conditions d'assurance à la situation de chaque exploitation. Il prévoit que les taux d'indemnisation seront dorénavant modulés en fonction de l'effort d'assurance fait par chaque agriculteur.

Quant aux procédures d'indemnisation, on leur a reproché d'être source de retard dans le versement des sommes auxquelles peuvent prétendre les intéressés ; le délai qui s'écoule entre le sinistre et le versement de l'indemnité est de l'ordre de quinze à dix-huit mois.

Aussi une réforme des conditions d'indemnisation a-t-elle été mise en œuvre. Le Ministère a considéré qu'il suffirait pour la mener à bien de revoir le règlement d'administration publique pris pour l'application de la loi.

Sans attendre la prochaine publication des nouveaux textes, on signalera que l'Administration a saisi l'occasion des gelées qui ont sévi au printemps dans la vallée du Rhône pour tenter d'accélérer la procédure sur deux points :

— reconnaissance du caractère de calamité agricole, sans attendre que les récoltes soient en état d'être levées ;

— détermination du taux d'indemnisation sans attendre que tous les dossiers soient instruits et que le montant total des dégâts puisse être calculé.

Votre Commission qui, depuis plusieurs années, réclamait une accélération des procédures, se doit de rendre hommage à cette initiative, en espérant que la réforme attendue pourra intervenir rapidement.

II. — La modernisation et l'adaptation de l'Agriculture.

Le deuxième objectif de la politique agricole des pouvoirs publics vise à accroître le volume de la production et à améliorer la productivité de l'agriculture. Cet aspect est déterminant pour la sécurité alimentaire du pays, pour l'essor de nos exportations agricoles ainsi que pour l'aide aux pays en voie de développement.

En examinant l'évolution d'ensemble des dépenses d'équipement et de fonctionnement consacrées à l'action économique de l'Etat, on a déjà pu observer que leur progression était insuffisante et que l'on n'avait pas su tirer profit de la diminution des dépenses de soutien des marchés et de la hausse modérée des dépenses sociales pour leur accorder la priorité. Il convient d'affiner cette analyse, en considérant l'évolution de l'action économique de l'Etat sous quatre aspects principaux :

- l'accompagnement de l'activité agricole ;
- l'action en faveur des équipements productifs agricoles ;
- le soutien et l'orientation des marchés ;
- la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole.

A. — L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE.

Les crédits affectés à l'accompagnement de l'activité agricole concernent des domaines aussi divers que la sélection animale, la prophylaxie des animaux et des végétaux et la modernisation des exploitations.

1. *La sélection animale.*

Les mesures d'amélioration génétique du cheptel ont été renforcées depuis la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage qui a défini les nouvelles orientations en matière de sélection animale. Les actions engagées impliquent des charges financières d'autant plus lourdes qu'elles résultent principalement de dépenses de personnel. Les crédits prévus en 1976 pour les actions relevant de l'amélioration génétique (chapitre 44-27) s'élèvent à 88,36 millions contre 80,33 millions en 1975, marquant une progression de 10 % par rapport à l'année précédente.

En réalité, **ces crédits seront insuffisants pour faire face aux besoins** puisque selon certaines estimations, en 1975, 102,19 millions ont déjà été consacrés à ces dépenses, grâce à une dotation complémentaire du Fonds d'action rurale (F.A.R.). Le recours à la même procédure devra donc avoir lieu en 1976. Quand on sait les difficultés faites par le Ministère des Finances pour débloquer les crédits du F.A.R., on comprendra l'inquiétude de votre Commission, et son souhait de voir à l'avenir la budgétisation des crédits en cause.

Le coût des actions en faveur de la sélection animale est relativement élevé, car il est lié au gonflement des charges salariales. Depuis plusieurs années, la participation demandée aux éleveurs va en augmentant ; si cette évolution se poursuit, on risque d'assister à une désaffectation pour ces actions dont l'importance est primordiale pour l'entretien et l'amélioration du potentiel génétique de notre cheptel, ainsi que pour sa compétitivité par rapport à celui de nos partenaires de la Communauté.

Le Ministère de l'Agriculture a lui-même constaté que l'abaissement progressif du taux d'aide de l'Etat avait provoqué pour la première fois en 1974 une certaine désaffectation particulièrement en ce qui concerne le contrôle laitier. C'est pourquoi il est envisagé dans le budget de programmes pour 1976 de maintenir la participation de l'Etat durant les trois prochaines années à un niveau au moins égal à celui de 1975.

Cette stabilisation des dépenses de l'Etat se traduira en fait par une progression de la participation des éleveurs en raison de l'accrois-

sement de la charge salariale des établissements départementaux d'élevage, des centres d'insémination artificielle et des ateliers régionaux de traitement des données dont le fonctionnement risque d'être sérieusement compromis.

2. Les actions prophylactiques.

Les subventions pour la prophylaxie des maladies des animaux (chapitre 44-28) augmentent de 6,3 % et passent de 204,7 à 217,7 millions de francs. Cette faible progression contraste avec l'importante augmentation enregistrée les deux années précédentes. **Il est à craindre que ce ne soit pas suffisant pour poursuivre les plans de lutte visant à l'éradication des grandes affections dont l'incidence économique est lourde et dont la persistance conditionne de plus en plus les échanges avec les pays étrangers.**

En effet, il a fallu que la dernière Conférence annuelle décide l'affectation, pour 1975, d'un crédit supplémentaire de 10 millions de francs pour lutter contre la brucellose. Si l'on tient compte de ce complément, le taux de progression des crédits en 1976 sera ramené à 1,4 %. **Comment dans ces conditions espérer mener de front la nécessaire revalorisation des subventions d'abattage et la mise en place de l'identification pérenne des bovins indispensable à la clarification du marché de la viande ?**

Le tableau ci-après permet d'analyser l'utilisation des crédits affectés à la prophylaxie des maladies des animaux en 1974 et en 1975 (estimations) :

MALADIES	1974 Dépenses	1975 Prévisions de dépenses pour l'année
Brucellose	99.584.082	152.750.000
Fièvre aphteuse	54.032.791	1.000.000
Peste porcine	8.605.462	10.000.000
Rage	3.490.022	4.500.000
Tuberculose bovine	35.642.798	35.750.000
Autres maladies (y compris maladie de Newcastle)	1.791.051	1.000.000
Matériel - Imprimés - Subventions diverses	25.821.255	28.000.000
Total	228.967.461	233.000.000

La volonté affirmée par les pouvoirs publics de donner la priorité aux actions de lutte contre la brucellose est maintenant inscrite dans les textes, et dans les faits s'est traduite par une accélération des mesures tendant à l'assainissement du cheptel bovin dans les plus courts délais possibles. L'arrêté du 11 août 1975 rend obligatoires les opérations de prophylaxie de la brucellose bovine sur l'ensemble du territoire. La lutte comprend des opérations de police sanitaire sur l'ensemble du territoire et des opérations de prophylaxie. Si en 1974, 90 % des animaux de l'espèce bovine contrôlés étaient reconnus indemnes de brucellose, 97 % devraient l'être en 1977 ; pour l'espèce ovine, le pourcentage d'animaux indemnes devrait passer de 97 % à 98 % ; pour l'espèce caprine le taux de 99 % atteint en 1973 et en 1974 devrait être maintenu.

Il convient en outre d'assurer une vigilance constante afin de pouvoir faire face à tous moments à la situation que susciterait l'apparition sur le territoire national de maladies très contagieuses. Cette mission s'est concrétisée en 1974 par l'identification de la fièvre aphteuse dans quatre départements de l'Ouest, et de la peste porcine africaine dans trois départements du Sud-Ouest ; le déclenchement des opérations de lutte a été immédiat ce qui a conduit à l'éradication de ces maladies dans les meilleurs délais. Votre Commission ne peut qu'approuver la rigueur des mesures qui ont alors été prises et apprécier à leur juste valeur l'efficacité des méthodes retenues.

En définitive, outre la persistance de la brucellose, **seuls demeurent préoccupants le maintien de la peste porcine classique et surtout la progression territoriale de la rage.** C'est ainsi qu'en 1974 2.561 cas ont été confirmés en laboratoire dans 17 départements (soit quatre de plus qu'en 1973). Cette extension montre bien que le personnel, représenté essentiellement par les gardes des sociétés de chasse, dont disposent les préfets pour lutter contre les vecteurs de la maladie, est encore nettement insuffisant. On remarquera cependant qu'au premier semestre de 1975, la progression de la maladie est ralentie, ce qui laisse espérer une issue favorable pour les prochaines années.

3. La modernisation des exploitations.

La modernisation de l'agriculture nécessite, au niveau de l'exploitation, la réalisation d'investissements destinés à accroître la productivité du travail et la capacité de production et à améliorer les conditions de travail des agriculteurs.

L'institution des **plans de développement** par le décret n° 74-129 du 20 février 1974 sur la modernisation des exploitations, pris en application de la directive socio-structurelle n° 159 du 17 avril 1972, correspond à cette nécessité.

Ce décret prévoit un régime d'encouragement particulier en faveur des agriculteurs présentant un plan de développement de leur exploitation leur permettant d'atteindre, en 6 ans au plus, un revenu du travail par unité de main-d'œuvre comparable à celui des activités non agricoles de la région. Les plans de développement agréés sont prioritaires, sur l'ensemble du territoire national, pour l'attribution des différentes aides accordées par l'Etat.

Les aides prévues au titre de la modernisation des exploitations sont les suivantes :

- bonification d'intérêt ou subventions aux investissements ;
- prime d'orientation à la production de viande bovine et ovine ;
- encouragement à la tenue d'une comptabilité de gestion ;
- aide de démarrage aux groupements d'exploitation ou d'utilisation de matériels en commun répartie sur trois ans et calculée de manière dégressive (50 %, 30 %, 20 %) ;
- aides spéciales dans les périmètres d'irrigation et de remembrement ;
- aides aux frais d'établissement des plans de développement.

Votre Commission regrette que ces dispositions n'aient pu entrer en vigueur qu'avec retard, puisque la circulaire d'application n'a été diffusée que le 5 février 1975.

Dans ces conditions, les résultats enregistrés sont faibles, comparés à ceux de nos partenaires européens. Le Ministère évalue à 1.000 le nombre de plans de développement qui pourront être déclarés recevables d'ici la fin de l'année. De ce fait, sur les 40 millions ouverts au chapitre 44-33 (aides à la modernisation des exploitations agricoles), seulement 22,2 millions pourraient être consommés. Ils seraient répartis de la manière suivante :

- 1,8 million pour financer 150 demandes de prime d'orientation à la production de viande bovine et ovine (dont le taux a été fixé à 240 F par hectare de surface fourragère) ;
- 0,5 million pour financer 1.000 demandes au titre de l'aide à la tenue d'une comptabilité de gestion (d'un montant unitaire de 500 F par an) ;
- 19,9 millions au titre de l'aide au démarrage des groupements tels que les G.A.E.C. ou les C.U.M.A.

Il est peu probable que le texte réglementaire concernant les aides spéciales dans les périmètres d'irrigation et de remembrement paraisse avant la fin de 1975 ; aussi aucun crédit ne pourra être dégagé à ce titre.

Quant au volume des prêts spéciaux consentis aux titulaires de plans de développement, on estime qu'il pourrait atteindre 200 millions de francs, soit, pour 1.000 plans, un montant moyen de 200.000 F.

La dotation prévue pour 1976 est de 42,8 millions. Dans la mesure où 1975 a été une année de démarrage, il est difficile d'apprécier le bien-fondé du crédit ainsi prévu.

B. — LES ÉQUIPEMENTS PRODUCTIFS AGRICOLES.

Les subventions aux équipements productifs constituent également l'un des aspects importants de l'action économique de l'Etat, même s'il a été négligé au cours des années passées. En 1975, dernière année de réalisation du VI^e Plan, le taux d'exécution de ce secteur se situera à 80 % alors qu'il atteint 90 % pour l'équipement rural.

Le tableau ci-après permet de mesurer le niveau de réalisation du Plan dans les différents secteurs. Ainsi, on constatera un taux de réalisation assez faible pour le remembrement, l'aménagement hydraulique des terres agricoles, les actions du F.A.S.A.S.A. et celles du F.A.R.

Exécution du VI^e Plan. — Fonction « développement rural ».

(En millions de francs 1970.)

RUBRIQUES	ENVELOPPE	1971	1972	1973	1974	1975	1971	EXECUTION du Plan fin 1975 (En pourcentage.)
	normale VI ^e Plan						à 1975	
<i>Equipements productifs agricoles :</i>								
Fonds d'action rurale	125	18,9	19,1	17,3	17,2	15,7	88,2	70,6
S.A.F.E.R.	255	37,5	37,6	41	44,2	52,1	212,4	83,3
Remembrement	1.540	220,3	220,2	231,9	193,6	192,7	1.058,7	68,7
Aménagement hydraulique des terres agricoles	500	74,6	69,2	77,2	70,5	65,3	356,8	71,4
Equipement des exploitations	914	152,6	145,9	175,3	153,2	107,8	734,8	80,4
Production forestière	220	41,8	40,8	56,9	43,7	40,4	223,6	101,6
Orientation des productions	21	4	4,1	4,4	5,7	4	22,2	105,7
Conditionnement et stockage	371	61	83,4	86,9	75,7	83,6	390,6	105,3
F.A.S.A.S.A.	46	4,4	11,3	4,4	6,4	5,9	32,4	70,4
Commercialisation	8	5,3	2,8	0,9	1,5	1,4	11,9	148
Total	4.000	620,4	634,4	696,2	611,7	568,9	3.131,6	78,3
<i>Transformation des produits</i>	<i>750</i>	<i>141,3</i>	<i>138,0</i>	<i>126,2</i>	<i>117,4</i>	<i>137,2</i>	<i>660,1</i>	<i>88,0</i>
Crédits non ventilés (rénovation rurale Premier Ministre)	»	»	»	»	»	10,7	10,7	»
Total général	4.750	761,7	772,4	822,4	729,1	716,8	3.802,4	80,1

La modernisation de l'appareil de production agricole est conditionnée par l'aménagement des structures foncières, l'équipement des exploitations, le conditionnement, le stockage et la transformation des produits.

1. L'aménagement des structures foncières.

Elle doit permettre de remédier aux faiblesses de l'agriculture française qui reste caractérisée par des structures de production encore inadaptées (parcelles dispersées, trop petites et mal desservies) et des potentialités du sol insuffisamment développées. Les actions **d'amélioration foncière** réalisée dans le cadre du remembrement et des travaux d'hydraulique agricole, ainsi que les actions de **réorganisation foncière** menées par les S.A.F.E.R. et le F.A.S.A.S.A., ont précisément cet objet.

Les crédits du chapitre 61-70 (aménagements fonciers) concernent à la fois la réorganisation et l'amélioration foncière. Ils connais-

sent une augmentation de 5,1 % (en autorisations de programme) et passent de 354,1 à 372,6 millions de francs en 1976. Compte tenu de la hausse prévisible des prix, cela est nettement insuffisant pour réaliser un volume de travaux au moins égal à celui de l'année précédente.

Autorisations de programme.

(En millions de francs.)

	1975	1976
Restructuration foncière (S.A.F.E.R.) (1)	78	85
Remembrement et opérations connexes (2)	255,6	} 278,6
Autres opérations d'aménagement foncier	12,5	
Plans d'aménagement rural	7	
Etudes liées à l'aménagement foncier	1	
Totaux	354,1	372,6

(1) Y compris les 7 millions prévus par la Conférence annuelle.

(2) Y compris les 8 millions prévus par la Conférence annuelle.

Parmi les opérations d'amélioration foncière, le remembrement et les opérations connexes, dont les crédits diminuaient de 1,9 % en 1975, occupent une place prépondérante. Il est difficile de comparer les chiffres de 1976, car le crédit a été globalisé et inclut, outre le remembrement, les autres opérations d'aménagement foncier. Compte tenu du complément accordé lors de la Conférence annuelle, son montant est de 278,6 millions.

Selon les propres estimations du Ministère, cela ne permettra vraisemblablement de remembrer que 350.000 hectares seulement contre 360.000 en 1975 et 400.000 en 1974. L'évolution du coût des opérations est en constante augmentation. A l'heure actuelle, le coût moyen remembré est de 300 F l'hectare pour le remembrement proprement dit, financé en totalité par l'Etat, et de 600 F l'hectare pour les travaux connexes, étant précisé que l'Administration ne prend à sa charge qu'une part desdits travaux.

La situation des opérations de remembrement au 31 décembre 1974 s'établissait comme suit :

- opérations terminées : 10.632 pour 8.885.004 hectares ;
- opération en cours : 1.374 pour 1.291.982 hectares.

Dans ces conditions, il reste encore plus de la moitié des terres à remembrer, soit 9,5 millions d'hectares. Votre Commission considère que la diminution du rythme des opérations est très grave. C'est la raison pour laquelle elle a pris une large part à l'élaboration de

la loi du 11 juillet 1975 relative au remembrement, en prévoyant la création d'un fonds de concours qui, pour accélérer le rythme des opérations, pourra être alimenté par des contributions des communes, des départements, des établissements publics régionaux et d'autres établissements publics, ainsi que, sous certaines conditions, par les propriétaires s'ils se prononcent à une majorité qualifiée. Les textes d'application de cette loi n'étant pas encore parus, votre Commission en réclame avec vigueur la publication et condamne par avance toute tentative de désengagement de l'Etat.

Elle manifeste également son intérêt pour le *développement de la procédure des échanges amiables* dont les effets sont plus limités, mais qui a l'avantage d'être moins onéreuse, mieux adaptée à certaines zones et mieux acceptée par la population.

Il convient enfin de ne pas négliger *le remembrement simplifié* qui a permis de remembrer 43.000 hectares ; 25.000 hectares sont en cours de remembrement. Il est prévu de porter au cours de 1976 ces opérations à 30.000 hectares.

Les travaux d'hydraulique agricole (irrigation, assainissement, drainage) constituent le deuxième aspect de la politique d'amélioration foncière. Ils sont recensés au chapitre 61-60, dont l'augmentation de 18,1 % est à signaler : les autorisations de programme passent ainsi de 143,9 à 170 millions de francs.

La part la plus importante concerne l'aménagement hydraulique des terres agricoles (investissements de catégorie I et II). Elle atteindra 99 millions de francs en 1976 contre seulement 63,1 millions en 1975 ; cette progression est considérable, même si l'on ne tient pas compte de la globalisation des crédits de la protection des terres contre les eaux, intervenue en 1976.

L'évaluation des surfaces irriguées est difficile car une grande partie des investissements sont de la compétence des autorités régionales (investissements de catégorie II).

Toutefois, le nombre d'hectares équipés à l'irrigation et financés à l'aide des crédits du chapitre 61-60 peut être estimé, approximativement, à 8.000 hectares en 1975 et 10.000 hectares en 1976. Dans ces conditions il y aurait à la fin de 1976 800.000 hectares environ équipés à l'irrigation (y compris les surfaces irriguées par les Compagnies d'aménagement régional) et 2.500.000 hectares assainis ou drainés (y compris certains travaux connexes au remembrement).

Le rapprochement de ces chiffres et des besoins montre la modicité des moyens mis jusqu'ici à la disposition de l'Administration. Le nombre de demandes d'intervention de l'Etat émanant des services départementaux révèle que de tels besoins sont ressentis de plus en plus vivement dans les campagnes.

Par ailleurs, la comparaison avec les pays étrangers est éloquent ; de nombreux pays ont un taux d'irrigation par surface utile bien supérieur à celui de la France :

- l'Italie et la Belgique : cinq à six fois plus ;
- les Pays-Bas, le Portugal et la Belgique : trois fois plus ;
- la Roumanie, la Hongrie et la R.D.A. : plus de deux fois plus ;
- etc.

On peut facilement estimer justifié de doubler le taux actuel, ce qui suppose l'équipement de 800.000 à 1 million d'hectares.

On voit le délai qui serait nécessaire pour atteindre un tel résultat au rythme permis par les dotations budgétaires actuelles.

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) constituent un des éléments de la politique de réorganisation des structures, par leur intervention sur le marché foncier, l'acquisition d'exploitations ou de terres mises en vente, leur aménagement, leur regroupement et leur rétrocession de façon à permettre l'agrandissement ou l'équilibre d'autres exploitations.

L'activité des trente-deux S.A.F.E.R. agréées s'est caractérisée en 1974 par :

- l'acquisition de 74.953 hectares contre 79.806 en 1973 à un prix moyen de 10.277 F à l'hectare ;
- la rétrocession de 74.158 hectares contre 85.237 en 1973, à un prix moyen de 9.869 F à l'hectare.

L'activité des S.A.F.E.R. n'a pas échappé depuis 1973 à l'ambiance de récession subie par l'ensemble de l'économie. Cette récession s'est traduite pour ces Sociétés, depuis deux ans, par une chute du volume du marché foncier qui leur est accessible — de l'ordre de 25 % environ, en surface — (accompagnée par contre par une hausse de 44 % du prix moyen d'acquisition) ainsi que par une chute des surfaces acquises (de l'ordre de 10 % environ).

Les résultats du premier semestre de 1975 font apparaître en métropole une légère reprise des acquisitions (35.918 hectares contre 34.916 pour le deuxième semestre 1974), mais par contre une poursuite de la chute des rétrocessions (32.156 hectares contre 37.159 hectares pour le deuxième semestre 1974).

Pour 1976 et compte tenu du complément de 7 millions de francs prévu par la Conférence annuelle, les crédits budgétaires destinés aux S.A.F.E.R. passeront de 78 à 85 millions, soit une progression de 8,9 %.

Comme on l'a déjà dit, les **actions socio-structurelles financées par le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles et le Fonds d'action rurale** ont certes un but social évident, mais elles favorisent également la réorganisation foncière.

En effet, les mesures d'incitation au départ des agriculteurs âgés (indemnités viagères de départ et primes d'apport structurel) permettent de libérer certaines terres, ce qui favorise la diminution du nombre des exploitants (1,37 million en 1975 contre 1,69 en 1967) et la constitution d'exploitations d'une taille suffisante pour atteindre une rentabilité acceptable (superficie moyenne de 23 hectares en 1975 contre 19 hectares en 1967).

Les actions du F.A.S.A.S.A. financées sur le chapitre 46-57 concernent l'indemnité viagère de départ, les mutations professionnelles et la formation professionnelle, les aides spécifiques, la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, les frais de gestion de la mutualité sociale agricole pour le paiement de l'I.V.D. et les frais de fonctionnement du C.N.A.S.E.A.

Celles financées sur le chapitre 66-50 concernent les migrations rurales, les mutations d'exploitations, les conversions d'exploitations, le reclassement des agriculteurs rapatriés et l'équipement des centres de formation professionnelle.

La dotation du F.A.S.A.S.A. (chapitre 46-57) et celle du Fond d'action rurale (chapitre 46-53) qui servent pour l'essentiel à financer les I.V.D. sont portées :

— pour le F.A.S.A.S.A., de 1.077,5 millions en 1975 à 1.169,3 millions de francs en 1976 (soit + 8,5 %) ;

— pour le F.A.R., de 240 millions à 219,6 millions (soit — 8,6 %).

Au total cela représente une augmentation relativement modeste de 5,4 %.

En 1974, 34.545 décisions d'attribution d'une I.V.D. ont été prises. Elles ont permis ainsi de transférer 621.000 hectares. Par ailleurs, 2.830 agriculteurs ont pu bénéficier de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.

Quant aux autres interventions du F.A.S.A.S.A. (chap. 66-50), qu'il s'agisse des migrations rurales, des mutations en conversions d'exploitation, elles connaissent une diminution considérable puisque les autorisations de programme qui leur sont consacrées passent de 11,2 à 2 millions en 1976.

2. *L'équipement des exploitations.*

L'efficacité de l'action des pouvoirs publics pour la modernisation de l'agriculture dépend pour beaucoup des aides en faveur des équipements d'exploitation. La situation prévue pour 1976 n'est pas exempte d'incertitudes, bien qu'en nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Alors que les aides à la mécanisation (détaxe sur les carburants en agriculture et subvention au C.N.E.E.M.A.) progressent modérément, **les crédits affectés à l'amélioration des constructions rurales et aux bâtiments d'élevage (chapitre 61-72) sont en augmentation de 12,8 %** compte tenu des décisions de la dernière Conférence annuelle qui a retenu un complément de 23 millions. Ils passent de 179,8 à 202,9 millions.

En 1975, pour les constructions rurales (art. 50 du chap. 61-72) les crédits prévus se sont élevés à 150,5 millions de francs dont 131,4 millions sont consacrés aux aides spécifiques aux bâtiments d'élevage, instituées par le décret et l'arrêté du 25 mai 1966 et destinées à financer les travaux neufs et les aménagements des espèces bovine, ovine, caprine et porcine. A cela s'est ajouté un crédit de 30 millions en provenance du F.A.R.

Une des caractéristiques de l'utilisation des crédits en 1975 est que la circulaire du 14 mars 1975 prévoit de réserver les subventions aux bâtiments d'élevage aux agriculteurs des communes des zones de montagne et de rénovation rurale et à ceux des zones de plaine titulaires d'un plan de développement, en application des dispositions communautaires relatives à la modernisation des exploitations.

Pour les bâtiments d'habitation (art. 60), les crédits ouverts s'élèvent à 29,6 millions de francs. Ils servent à une modernisation de l'habitation des logements des exploitants agricoles (installations sanitaires, alimentation en eau potable, chauffage central).

Pour 1976, votre Commission prend acte avec satisfaction de l'effort fait en faveur des bâtiments d'élevage. Cependant si l'on considère qu'au 1^{er} juillet 1975 le nombre des dossiers de bâtiments d'élevage en instance a pu être évalué à 12.000 y compris l'espèce porcine, on peut craindre que les crédits ouverts ne permettent pas de les financer en totalité.

3. *Le conditionnement, le stockage et la transformation des produits.*

Le retard de la France est grand en ce domaine, par rapport à des pays comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne où la part de la production agricole transformée par les industries agricoles et alimentaires est de l'ordre de 75 % contre 60 % dans notre pays.

Cette année, les dotations du chapitre 61.65 qui concernent ce secteur et la « rallonge » de 34 millions accordée par la conférence annuelle, permettront de rattraper une partie du retard accumulé. Comme l'indique le tableau ci-après, les autorisations de programme progresseront de 331,2 millions à 385,3 millions, soit une augmentation de 16,3 %.

(En millions de francs.)

	1975	1976
Chapitre 61-65	331,2	385,3
dont :		
Production	(8)	} (134,8)
Stockage et conditionnement	(109,7)	
Abattoirs publics	(11)	
Transformation et commercialisation	(200,5)	
Marchés d'intérêt national	(2)	

Pour le stockage et le conditionnement, les dotations supplémentaires accordées lors de la conférence annuelle permettront d'accélérer la construction d'entrepôts frigorifiques qui font actuellement défaut pour le stockage de la viande, ainsi que la mise en place de nouvelles capacités de stockage dans le secteur viticole. Sans cette allocation supplémentaire, les dépenses seraient restées au même niveau et il y aurait eu, en francs constants, une forte diminution des actions.

Bien qu'il soit difficile d'apprécier le volume optimum requis pour les capacités de stockage, il est certain que de gros efforts seront nécessaires pour améliorer la situation dans d'autres secteurs que la viande et le vin, en particulier dans le secteur des céréales et dans celui de l'approvisionnement.

En ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, secteur reconnu prioritaire par le VI^e Plan, le taux de réalisation sera de 88 % à la fin de 1975, dernière année du Plan. Or ce retard est très inquiétant, car les industries alimentaires constituent le débouché essentiel de l'agriculture et jouent à son égard un rôle d'orientation et de valorisation très important ; d'autre part, cette situation est préoccupante en raison du poids économique de ce secteur : première branche économique par la valeur de la production (150 milliards de francs en 1974), deuxième par la valeur ajoutée, derrière les industries mécaniques (58 milliards de francs), elle emploie près de 640.000 salariés.

En 1976, si l'on tient compte des 20 millions accordés lors de la Conférence annuelle, les autorisations de programme progresseront de 18,4 %, passant de 200,5 à 237,5 millions de francs.

En fait, en raison de la diminution des crédits enregistrés en 1973, nombre de dossiers se sont entassés et l'effort entrepris cette année ne permettra pas de rattraper les retards accumulés. Ainsi 246 dossiers étaient en instance au 31 juillet 1975 ; retenus par le Comité des investissements agricoles, ils attendaient d'être présentés au Comité n° 6 du F.D.E.S. ; ils représentaient un volume d'aide de 2.398 millions.

Bien que des résultats satisfaisants aient été obtenus au niveau des exportations, *les investissements à l'étranger sont très faibles*. Les plus grands groupes ne prennent pas suffisamment en compte les marchés extérieurs dans leur développement. L'essentiel des efforts à faire pour assurer l'expansion sur les marchés extérieurs devrait être réalisé d'après le budget de programme par une trentaine de groupes disposant de moyens financiers et humains suffisants pour s'implanter dans la C.E.E.

C'est pourquoi votre Commission approuve le choix des pouvoirs publics de réserver à l'avenir en priorité les aides aux entreprises qui s'engagent à réaliser des programmes d'expansion à l'étranger.

Elle souhaiterait également voir l'Institut de développement industriel (I.D.I.) jouer un plus grand rôle. A la fin de 1974, il n'était intervenu, soit sous forme de participations au capital, soit sous forme d'obligations convertibles ou de prêts, que dans huit entreprises du secteur. En 1975, son intervention a seulement permis le maintien des activités d'une importante firme de fruits confits et la prise en charge de la recherche d'une solution industrielle pour le sauvetage d'une firme spécialisée dans la conserve alimentaire.

Certes, l'Institut joue un rôle non négligeable soit comme conseil auprès des industriels, soit pour la recherche de partenaires, ce qui a conduit à des rapprochements sans qu'une intervention financière se soit révélée nécessaire. Mais au total le bilan de son action est trop limité.

Après la très forte progression des investissements étrangers constatée en 1972 et 1973, on a constaté une légère régression de ces investissements en 1974 ; ils se sont élevés à 320 millions de francs contre 344 en 1973.

Globalement, les investissements étrangers ne représentent que 13,3 % du chiffre d'affaires du secteur des industries agricoles et alimentaires. Le poids de ces investissements est surtout sensible, soit

dans les produits de marque, soit dans les activités qui requièrent une technologie particulière. Par contre, la part étrangère reste très largement minoritaire au niveau de l'industrie de première transformation ainsi que dans le secteur des boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Parmi les industries de transformation, **les abattoirs publics** occupent une place particulière. Les autorisations de programme qui leur sont affectées restent fixées à 11 millions de francs, ce qui traduit une diminution à monnaie constante. Depuis trois ans, on assiste en effet à un ralentissement assez net des projets agréés.

Les investissements encore nécessaires pour la modernisation du réseau des abattoirs inscrits au plan d'équipement avaient en 1973 été évalués à 560 millions de francs environ.

Après un ralentissement notable depuis 1973 dans le rythme d'équipement, une reprise est amorcée cette année avec un volume d'investissements financés pendant les huit premiers mois de 40 millions de francs environ, ce qui laisse théoriquement estimer à 460 millions de francs les travaux restant à engager.

Le nombre des abattoirs non inscrits encore en activité est tombé à 453 au recensement de 1974, 211 fermetures ayant été primées au titre des dispositions transitoires des décrets du 13 décembre 1973 relatifs aux fermetures d'office.

Simultanément le nombre des tueries particulières a été réduit de moitié en un an, n'étant plus que de 605 fin 1974.

Dans un contexte général d'augmentation très sensible des abatages, passés globalement de 2,7 millions en 1972 à 3 millions en 1974, l'activité des abattoirs non inscrits au plan est ainsi tombée de 363.000 tonnes à 290.000 tonnes, celle des tueries de 61.000 tonnes à 40.000 tonnes, tandis que les abattoirs inscrits passaient de 1,7 millions de tonnes à plus de 2 millions de tonnes et les abattoirs privés de 570.000 tonnes à 700 millions de tonnes.

C. — LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION DES MARCHÉS AGRICOLES.

Sur les marchés agricoles soumis aux aléas que l'on sait, l'importance de l'adaptation de l'offre à la demande est primordiale. Elle se réalise grâce à des mesures de soutien et de régularisation des cours d'une part et grâce à une meilleure orientation et une meilleure organisation des productions d'autre part.

1. *Le soutien des marchés.*

En 1976, les crédits consacrés aux interventions sur les marchés baisseront de 1,2 %, passant de 7.011 à 6.922,5 millions de francs. Le tableau ci-après retrace la répartition des dotations budgétaires entre les diverses catégories de dépenses. Il permet de remarquer que les interventions nationales augmenteront de 11,1 %, alors que les interventions communautaires diminueront de 3,8 %. En fait, les indications fournies n'ont qu'une valeur indicative puisqu'il s'agit de dépenses prévisionnelles.

Charges budgétaires d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

(En millions de francs.)

	1975	1976
I. — Charges communes :		
Dépenses à financement national remboursables en partie par le F.E.O.G.A. :		
— Chapitre 44-92. — Subventions économiques .	395	393,5
dont : O.N.I.C.	(158)	(173)
S.I.D.O.	(15)	(20)
Divers	(65)	(80)
O.N.I.B.E.V.	(157)	(120,5)
— Chapitre 44-95. — Subventions au F.O.R.M.A.	760	890
Total I	1.155	1.283,5
II. — Contribution de la France aux dépenses communautaires :		
— Versements nets des ressources propres à la C.E.E. (1)	5.856	5.639
Total II	5.856	5.639
Total I + II	7.011	6.922,5

(1) Fraction de notre contribution correspondant aux dépenses agricoles nationales.

Depuis le 1^{er} janvier 1971, les dépenses du budget des Communautés européennes sont couvertes par des ressources propres aux Communautés. Ces ressources sont formées par :

— la totalité des prélèvements et autres perceptions sur les échanges avec les pays non membres résultant du jeu des mécanismes

de la politique agricole commune et des cotisations prévues dans le cadre de l'organisation commune de marché dans le secteur du sucre ;

— du produit perçu par chaque Etat membre des droits du tarif douanier commun.

L'équilibre du budget est assuré par des contributions financières des Etats en attendant l'affectation d'une fraction de la T.V.A. La section garantie du F.E.O.G.A. dont la gestion relève de la responsabilité de la Commission, a la charge du financement des dépenses de soutien des marchés nées de l'application des règlements communautaires par produit.

Le projet de budget du F.E.O.G.A. prévoit un accroissement très modéré des dépenses d'intervention (+ 8 % par rapport au budget rectifié) et un plafonnement des dépenses d'orientation. Il atteindra le montant de 5.490 millions d'unités de compte, dont 325 au titre de la section orientation et 165 pour le soutien des marchés.

Au niveau national, depuis l'entrée en vigueur du Règlement financier européen, le 1^{er} janvier 1971, le **F.O.R.M.A.** est alimenté de trois façons :

— pour les interventions qui restent à la charge de la France, soit que les produits ne soient pas soumis à une réglementation commune, soit que les règlements prévoient une répartition des dépenses entre les Etats membres et le Fonds européen, il reçoit une subvention inscrite au budget des Charges communes. Cette subvention passe de 760 millions de francs en 1975 à 890 millions en 1976 ;

— pour les actions communautaires autres que les achats, il reçoit mensuellement des avances du F.E.O.G.A. ;

— pour les achats, il procède à une avance financière. Au moment de la remise sur le marché, le F.E.O.G.A. lui rembourse la différence de prix entre l'achat et la revente. Pour procéder à ces opérations financières, le F.O.R.M.A. recourt à des crédits bancaires, les frais d'agios étant pris en charge par le F.E.O.G.A. à un taux forfaitaire légèrement inférieur au coût réel.

Indépendamment des subventions, le F.O.R.M.A. dispose traditionnellement de deux ressources qui permettent d'assurer sa trésorerie : d'une part, les excédents de gestion cumulés d'une année à l'autre sous forme de fonds de roulement et, d'autre part, le produit des ventes provenant de la liquidation des stocks.

Votre Rapporteur n'a pu obtenir de renseignements précis pour 1976, car la préparation du projet de budget du F.O.R.M.A. n'a lieu qu'à la fin du mois d'octobre.

En tout cas, l'année prochaine risque d'être décisive pour le F.O.R.M.A., car sera mise en place la réforme des structures, qui avait été décidée au cours de la Conférence annuelle de 1974. Il est encore trop tôt pour en apprécier la portée, dans la mesure où les textes d'application du décret ne sont pas encore parus. Le fonctionnement et le rôle exact des Conseils de gestion spécialisés ont besoin d'être précisés. Leurs rapports avec le Conseil de direction devront être mis au point également. Il semblerait que ce dernier resterait compétent pour toutes les questions fondamentales et qu'il délèguerait aux Conseils, spécialisés par produits ou groupes de produits, ses pouvoirs de décisions et d'affectation de crédits.

Ces dispositions devront en outre s'harmoniser avec celles régissant l'intervention du Conseil supérieur d'orientation des productions, créé par le décret du 14 octobre 1975.

Quant à l'**Office national interprofessionnel du bétail et des viandes** (O.N.I.B.E.V.), créé en 1972, il fonctionne régulièrement depuis le 1^{er} janvier 1974.

Dès sa création, il a dû consacrer l'essentiel de son activité à faire face à la crise qu'a connue le marché de la viande. L'Office, chargé, dans le cadre de la réglementation communautaire, d'effectuer les opérations d'intervention nécessaires au dégagement de ce marché, a mis en place 80 centres d'achat répartis dans les principales régions d'élevage ; il a pu retirer du marché, en 1974, 17.300 tonnes de viande. Durant le premier semestre de 1975, les achats ont porté sur 80.000 tonnes de viande.

Afin de faciliter le stockage et la conservation des viandes ainsi achetées, l'O.N.I.B.E.V. a fait désosser l'équivalent de 24.000 tonnes de carcasse. De plus 13.000 tonnes ont été transformées.

Cette action, pour spectaculaire qu'elle ait été, avec les résultats bénéfiques qu'elle a entraînés pour le niveau des prix à la production, donc pour le revenu des éleveurs, ne doit pas faire oublier les autres fonctions remplies par l'Office :

— gestion de contrats d'élevage « jeunes bovins » et mise en place des contrats d'élevage pour les animaux maigres. Il s'agit de contrats portant sur plus de 500.000 animaux. Les aides prévues pour ces éleveurs sont des facilités de trésorerie, des taux d'intérêts préférentiels et la perception de compléments de prix lorsque les cotisations sont inférieures aux prix de référence fixés eux-mêmes par rapport aux prix d'intervention communautaire. Les programmes d'action destinés à favoriser la relance bovine et le paiement des primes communautaires permettant le développement des races à viande représentent une gestion minutieuse ;

- contrôle des opérations de stockage privé ;
- études entreprises pour suivre la distribution de la viande et la structure de son commerce ;
- relance de la consommation de viande bovine grâce à une campagne publicitaire et organisation de vente de viandes à prix réduit à certaines catégories de consommateurs ;
- étude des prévisions du marché et analyse des statistiques ;
- surveillance et animation des cotations des animaux de boucherie en vue d'améliorer leur fonctionnement.

L'Office a joué un rôle important dans la préparation des mesures visant à améliorer la transparence du marché de la viande. Il est aussi chargé de la mise en œuvre de certaines de ces mesures, notamment par la formation des agents chargés de la classification des carcasses.

2. *L'orientation des productions animales.*

Au titre des actions d'orientation, la priorité a été accordée depuis cinq ans à la politique d'orientation des productions animales. Elle comporte des mesures de nature différente parmi lesquelles les plans de rationalisation, les actions de reconversion lait-viande et les programmes régionaux de restructuration de la production laitière occupent une place essentielle. Ces mesures d'orientation se distinguent, par leur nature, des actions conduites en matière d'intervention sur le marché de la viande.

Les plans de rationalisation des productions bovine, porcine et ovine atteignent le terme de leur cinquième année de mise en application. Ils seront reconduits en 1976. Leurs objectifs et leurs motivations ont été définis pour chacune des espèces concernées avec toutefois la préoccupation permanente d'inciter les éleveurs à se grouper et à s'organiser dans la perspective, notamment d'une meilleure mise en marché.

Mis en place en 1970, *le plan de rationalisation de la production porcine* a pour objectif de développer une production rationnelle et compétitive. Dans le cadre des groupements de producteurs il contribue :

- à l'amélioration génétique, par l'attribution d'aides aux stations de sélection ou de multiplication et la mise au point de techniques d'élevage ;
- à la mise en place d'unités de production rationnelles, par l'attribution, aux adhérents de groupements de producteurs, de subventions aux bâtiments d'élevage.

En cinq ans, avec 312,6 millions de francs, le plan a permis de construire 484.280 places de truies et 2.502.700 places de porcs.

Depuis sa création, le plan de rationalisation de la production porcine a atteint des résultats incontestables. Cependant, depuis 1972, on assiste à un certain ralentissement de la croissance, dû semble-t-il au fait que la création d'ateliers modernes compense à peine la disparition des petits élevages fermiers.

Les problèmes posés par certains déséquilibres régionaux ont amené l'idée de régionalisation du plan de rationalisation qui pourrait prendre la forme de conventions régionales. Cette régionalisation, qui se heurte à certaines difficultés, est actuellement à l'étude.

En dehors du plan de rationalisation, l'année 1974 a vu la mise en place de la caisse de compensation porcine. De juillet 1974 à mai 1975, le F.O.R.M.A. a avancé à ce titre 145 millions de francs.

Le plan de rationalisation des productions bovines, institué en 1970, a favorisé l'organisation économique des producteurs. Depuis sa mise en œuvre, il comporte deux séries de mesures :

- des primes accordées à certaines catégories d'animaux et réservées aux adhérents des groupements de producteurs agréés ;
- des aides pour des actions collectives.

En 1974, 148 groupements agréés, groupant plus de 40.000 éleveurs, ont reçu des aides du plan de rationalisation. Une somme de 71 millions de francs, a permis de verser des primes aux propriétaires de 450.000 vaches allaitantes, de financer des investissements collectifs (centres d'allotement) et des programmes spéciaux (programmes gascons, tarentais-abondance, limousin).

A l'automne 1974, une régionalisation des actions a été amorcée. Elle est maintenant généralisée.

Le plan de rationalisation des productions ovines est de conception plus récente.

71 groupements de producteurs reconnus ou en voie de reconnaissance ont présenté un programme de rationalisation de la production ovine qui a été agréé. Pour la campagne en cours (c'est-à-dire du 1.10.74 au 30.09.75) 1.297.000 brebis ont fait l'objet d'une prime d'un montant unitaire variant entre 6 et 14 francs, selon la valeur technique du programme présenté et les efforts dans l'organisation économique des éleveurs, réalisés par le groupement.

Un programme particulier à la production laitière agréé il y a trois ans a été renouvelé en 1975.

Plus de 20 % du cheptel ovin français est concerné par les différentes formes d'incitation qui permettent de conforter la part du secteur organisé de la production.

3. *L'organisation économique des producteurs.*

La politique menée en matière d'organisation économique des producteurs, en application des articles 14 à 19 de la loi complémentaire d'orientation, a fait l'objet de réflexions approfondies de la part de l'administration et des organismes professionnels au cours de la Conférence annuelle de 1974.

Il a été décidé de mettre en place une structure d'orientation des productions et de gestion générale des marchés associant les pouvoirs publics, la profession agricole et, le cas échéant, les autres professions concernées, et couvrant l'ensemble des productions. Un récent décret a déterminé la composition et le rôle de ce **Conseil supérieur d'orientation des productions agricoles**.

Par ailleurs, la loi relative à l'organisation interprofessionnelle agricole du 10 juillet 1975 doit permettre :

— d'avoir une meilleure connaissance de la demande et des conditions d'écoulement des produits agricoles ;

— de faciliter, par des actions communes, la mise en marché et la recherche des débouchés extérieurs ;

— de rationaliser les relations entre la production et les autres secteurs de l'économie par des accords interprofessionnels pouvant donner, contractuellement, la possibilité d'une certaine garantie de prix aux producteurs.

Plusieurs interprofessions se sont déjà constituées, ou sont en voie de l'être, en particulier dans le secteur cidricole, dans le secteur des fruits et légumes de conserve, dans l'élevage porcin et l'aviculture. Leur développement doit être un facteur de stabilité pour le revenu des agriculteurs et pour l'ensemble des marchés concernés.

Si l'on s'en tient au bilan de l'action des groupements de producteurs en 1974, il apparaît que leur nombre est en accroissement notable dans le secteur de l'élevage qui connaît un développement constant lié aux « plans de relance ». Pour les productions spéciales le nombre de groupements augmente modérément du fait de l'extension de l'organisation à la production de tabac et de la création de nouveaux groupements dans ce secteur. Dans le secteur des fruits et légumes de nouveaux groupements ont vu le jour, concernant des productions particulières et bien délimitées (endive, mirabelle,

carotte). En viticulture, le plan de rénovation viti-vinicole intervenu en 1974 a suscité de nouvelles créations. Dans les autres secteurs, on note une stagnation du nombre des groupements, ce qui n'indique pas que l'organisation économique ne se développe pas ; ce développement, en effet, se réalise au niveau des groupements existants par l'adhésion de nouveaux membres, ou par la fusion d'organismes.

Les aides de fonctionnement consenties par le F.O.R.M.A. aux groupements de producteurs et aux comités économiques en 1975 ont atteint :

	En millions de francs
— Viande	27,5
— Aviculture	2,5
— Fruits et légumes	2
— Vins	3
— Autres produits	2
	<hr/>
Total	37
	<hr/> <hr/>

Il est difficile d'indiquer le montant des aides envisagées pour 1976, le budget du F.O.R.M.A. n'étant présenté au Conseil de direction qu'à la fin du mois de novembre.

Le tableau ci-après indique le nombre et la répartition des groupements de producteurs et comités économiques, par secteur de production, à la date du 31 août 1975.

	SITUATION	
	Au 31 août 1974	Au 31 août 1975
<i>Groupements de producteurs :</i>		
Fruits et légumes	382	392
Aviculture	148	152
Elevage	474	496
Viticulture	85	98
Productions spéciales	58	63
Totaux	1.148	1.201
<i>Comités économiques :</i>		
Fruits et légumes	17	17
Aviculture	8	8
Productions spéciales	3	3
Totaux	28	28

D. — LA BONIFICATION DES PRÊTS DU CRÉDIT AGRICOLE

Il est tout à fait légitime d'inclure dans les dépenses bénéficiant à l'équipement de l'Agriculture, les dotations figurant au chapitre 44.94 du budget des Charges communes. Elles jouent un rôle capital dans la modernisation et l'adaptation de l'appareil de production en facilitant, comme l'ensemble du crédit à l'agriculture, les investissements de ce secteur où le besoin de financement est particulièrement important. Elles passent de 3.100 millions à 3.500 millions de francs, soit une augmentation de 9,7 %. Elles représentent près de 10 % de l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture.

Pour mieux apprécier l'importance de ces crédits, il convient de prendre en considération plusieurs éléments. La bonification d'intérêt couvre par définition la différence entre le taux d'intérêt servi aux bons et emprunts du Crédit agricole (qui détermine le coût de la ressource) et le taux d'intérêt auquel ses prêts ont été consentis. Elle ne porte pas sur la totalité des prêts accordés par le Crédit agricole. Ainsi en 1974, le volume des prêts bonifiés représentait 57,3 % du total des prêts réalisés. Parmi les prêts bonifiés, il convient en outre de distinguer ceux qui sont destinés au financement de l'agriculture et qui représentent près de 70 % des réalisations en 1974 et les autres, qui concernent en particulier l'habitat non agricole.

Le pouvoir de contrôle du Parlement sur l'évolution de ces prêts bonifiés est particulièrement réduit. En effet, il faut remarquer que

les crédits inscrits au titre de la bonification sont évaluatifs. D'autre part, la majeure partie de la bonification est constituée de crédits relatifs à des prêts qui pour la plupart ont été attribués au cours des années antérieures et sur lesquels aucune action n'est possible. Même si l'Etat décidait de supprimer totalement l'attribution de nouveaux prêts bonifiés au monde rural, la bonification d'intérêt continuerait à être nécessaire jusqu'au remboursement complet du dernier prêt bonifié en cours. Elle pourrait même s'accroître si, comme c'est le cas actuellement, le coût de la ressource progressait très rapidement.

L'importance de la bonification est imputable à plusieurs facteurs qui ont connu une forte augmentation depuis quelques années. Parmi eux, il convient de citer l'augmentation rapide des taux d'intérêts servis aux épargnants. La croissance des encours des prêts bonifiés a également joué un grand rôle. La croissance plus rapide encore des prêts à forte bonification doit aussi être mentionnée. A l'intérieur de l'enveloppe globale des prêts bonifiés, il existe en effet deux grandes catégories : les prêts bonifiés, assortis d'un taux de 7 % et les prêts dits fortement bonifiés, assortis d'un taux de 4 ou 4,5 % destinés en particulier au financement du foncier, à l'installation des jeunes agriculteurs et, plus récemment, à l'élevage et aux plans de développement. Or, du fait de l'application des lois d'orientation de l'agriculture de 1960 et 1962, ces prêts fortement bonifiés, qui entraînent pour l'Etat des charges plus lourdes, ont augmenté plus vite que la moyenne des prêts bonifiés de toutes catégories.

On ajoutera à ces divers éléments le poids de la fiscalité puisque, depuis 1966, la Caisse nationale de Crédit agricole acquitte le prélèvement forfaitaire de 25 % sur le montant brut des intérêts versés aux souscripteurs de bons à cinq ans (prélèvement qui est passé à 33 % depuis 1974).

La variable la plus importante à connaître est en réalité l'enveloppe des nouveaux prêts bonifiés dont le montant est arrêté chaque année par le Ministère des Finances et le Ministère de l'Agriculture et communiqué à la Caisse nationale de Crédit agricole qui doit le respecter. Au cours des trois dernières années, cette enveloppe est passée de 10.939 millions en 1973 à 11.869 millions en 1974 et à 13.125 millions en 1975, soit une augmentation de 12, 8,5 et 10,5 %.

Certains ont pu s'inquiéter de l'importance de la progression des crédits affectés au financement de la bonification d'intérêt. Il semble à cet égard que la formule des prêts à taux progressifs présente certains avantages. Cette mesure, qui a été proposée par la Fédération nationale du Crédit agricole elle-même est de nature à limiter à terme la croissance de la bonification : elle postule que c'est au moment où il s'installe — ou qu'il fait un gros investisse-

ment — qu'un emprunteur a le plus besoin d'un taux modéré ; au bout de quelques années, la dépréciation monétaire et le meilleur rendement de son investissement doivent lui permettre d'acquitter une charge d'intérêt qui se rapproche progressivement des conditions de marché.

Pendant, dans la mesure où l'agriculture est une activité aux lourdes contraintes et aux investissements importants, il est essentiel qu'un minimum d'effort soit maintenu pour permettre aux agriculteurs de développer leurs activités.

III. — La conservation et l'aménagement de l'espace rural.

L'aménagement de l'espace rural doit non seulement permettre l'amélioration des conditions de vie des ruraux et, en particulier, des agriculteurs, mais il doit aussi prendre en charge la protection et la gestion du milieu naturel, ainsi que les aides et actions spécifiques dans certaines régions ou zones en déséquilibre.

L'année 1975 est la dernière année d'exécution du VI^e Plan. Si les trois premières années avaient connu des réalisations conformes aux prévisions, par contre 1974 et 1975 marquent une régression. Bien que supérieurs aux résultats obtenus dans le secteur des équipements productifs agricoles, les résultats enregistrés pour l'aménagement de l'espace rural ne sont pas satisfaisants : le taux de réalisation

Exécution du VI^e Plan. — Fonction « développement rural ».

(En millions de francs 1970.)

RUBRIQUES	ENVELOPPE	1971	1972	1973	1974	1975	1971 à 1975	EXÉCUTION (En pourcentage.) fin 1975
	normale VI ^e Plan							
<i>Aménagement de l'espace rural :</i>								
Fonds d'action rurale	125	19,6	19,9	17,3	17,2	15,7	89,7	71,8
Plans d'aménagement rural	97	15,8	18,9	16,6	13,9	15,5	80,7	83,2
Voirie	53	7	9	9,7	12,8	12,7	51,2	96,6
Adduction d'eau et assainissement	2.061		419,3	397,8	362	358,8	1.899,9	92,2
Electrification rurale	410	72,8	74,8	69,6	79,1	66,7	363	88,5
Aménagement de villages	359	66,3	87,3	86,8	71,2	65,2	376,8	105
Aménagement des eaux	360	52,4	52,1	53,8	45,8	41	245,1	68,1
Grands aménagements régionaux	984	184,8	192,9	161,2	133,3	121,6	793,8	80,7
Protection de l'espace naturel	601	114,8	118	107,5	104	96,1	540,4	89,9
Subventions non affectées	»	»	16,5	23,3	22,1	20,2	82,1	»
Totaux	5.050	895,5	1.008,8	943,6	861,4	813,5	4.522,8	89,6

atteindra 90 % avec des points faibles pour l'aménagement des eaux (68,1 %), les grands aménagements régionaux (80,7 %) et l'électrification rurale (88,5 %). Le tableau ci-dessus permet d'analyser dans le détail les évolutions des différentes catégories de dépenses.

Si l'on s'en tient aux rubriques du Plan, les autorisations de programme relatives aux dépenses d'équipement collectif (y compris les dépenses de rénovation rurale) passent de 1.243,7 à 1.347 millions de francs en 1976, soit une hausse de 8,4 %. Cette augmentation ne couvrira vraisemblablement pas la dépréciation monétaire prévisible. En réalité, l'effort en faveur des équipements collectifs régresse en francs constants.

Cette année, la Conférence annuelle a surtout favorisé les équipements productifs agricoles, puisque, parmi les équipements collectifs, seuls les grands aménagements régionaux ont bénéficié d'un complément de 5 millions de francs.

A. — LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS RURAUX

Les autorisations de programme ouvertes au chapitre 61.66 (services publics ruraux) diminuent de 0,9 % et passent de 343,4 à 340,1 millions de francs. Il convient toutefois d'ajouter une partie non ventilée des dotations du chapitre 61.67 au titre de la rénovation rurale ainsi que la partie du chapitre 61.72 (constructions rurales et travaux d'aménagement en zone rurale) consacrée à la voirie rurale et aux aménagements communaux d'accueil et d'animation.

Autorisations de programme.

(En millions de francs.)

	1975	1976
Alimentation en eau potable	121,2	220,1
Assainissement	107,6	
Ordures ménagères (collecte et traitement)	14,6	
Electrification rurale	100	120
Voirie rurale	19	20
Aménagement de villages	45,2	48,2
Totaux	407,6	408,3

Il apparaît que la diminution d'ensemble est très nette à monnaie constante (en autorisations de programme).

1. *Electrification rurale.*

Une seule exception est à noter parmi cette diminution générale. Elle concerne l'électrification rurale qui est privilégiée, car ses autorisations de programme augmentent de 20 %, passant de 100 à 120 millions de francs. Grâce à la subvention de l'Etat (au taux de 16,66 %), le volume des travaux qui pourrait être réalisé, serait de 720 millions de francs en 1976, alors que les travaux subventionnés par les Conseils généraux seraient de 190 millions.

A titre de comparaison, on rappellera qu'en 1975, le montant évaluatif des travaux subventionnés par l'Etat a été estimé à 750 millions, tandis que les travaux subventionnés par les Conseils généraux étaient évalués à 170 millions.

Ces équipements revêtent une importance particulière car ils concernent à la fois l'amélioration des conditions de vie des familles rurales et la modernisation des exploitations agricoles dont les besoins en énergie connaissent une croissance supérieure depuis quelques années, au taux de croissance moyen national.

Les actions visent en particulier à renforcer le réseau et à amener le plus près possible des utilisateurs les lignes de courant moyenne tension.

2. *Alimentation en eau, assainissement et ordures ménagères.*

Par contre, les crédits budgétaires pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la collecte des ordures ménagères sont sacrifiés. Globalement, ils diminuent de 23,3 millions sans qu'il soit possible de dire, en raison de la nouvelle présentation budgétaire adoptée qui regroupe les trois articles, laquelle de ces actions subira le sort le moins enviable. Votre Commission regrette vivement cette globalisation qui a, certes, des justifications, mais qui l'empêche de connaître précisément l'affectation des dépenses.

Pour l'alimentation en eau potable, les crédits sont abondés par les dotations du Fonds de développement des adductions d'eau : ses ressources passent de 275 à 330 millions en 1976 soit une progression de 20 %. Cela devrait permettre de réaliser l'an prochain, un volume de 960 millions de travaux avec des subventions de l'Etat et de 950 millions avec des subventions des Conseils généraux.

Quand on sait que le taux de desserte des populations rurales approchera 88 % à la fin de 1975 et que la part des logements ruraux disposant de l'eau courante ne sera que de 89 % (84 % pour les exploitants et salariés agricoles), on mesure le chemin restant encore à parcourir.

Le budget de programme prévoit que, comme les années passées, les extensions de réseau seront privilégiées tant dans l'établissement des programmes que dans le choix des taux de subvention à appliquer. Une participation plus forte des collectivités bénéficiaires de l'aide de l'Etat sera sollicitée dans le cas des renforcements de réseaux existants.

S'agissant de l'assainissement des agglomérations, qui constitue le complément logique de l'alimentation en eau potable, le Ministère de l'Agriculture estime le montant évaluatif des travaux en 1976 à 298,1 millions avec subvention de l'Etat et à 437,6 millions avec subvention des Conseils généraux. L'intérêt de ces infrastructures pour le traitement des effluents et la lutte contre la pollution est évident.

En ce qui concerne *les ordures ménagères*, les crédits prévus devraient permettre à l'Etat de financer l'année prochaine 54 millions de travaux contre 50 millions cette année. Dans le même temps, les Conseils généraux participeraient au financement de 20 millions de travaux.

3. *Voirie rurale.*

Pour la voirie rurale, on constate une légère progression, passant de 19 à 20 millions. La priorité qui sera donnée aux départements d'outre-mer et aux départements de montagne dans lesquels le relief constitue un handicap et un facteur réduisant la mobilité des hommes et à une exploitation rationnelle des terres, est tout à fait justifiée.

4. *Aménagement de villages.*

L'aptitude du milieu rural à l'hébergement, à l'accueil et à l'organisation des loisirs dans le cadre du tourisme familial apparaît comme l'un des aspects non négligeables d'une politique cohérente d'aménagement rural qui doit être encouragé par le Ministère de l'Agriculture.

D'ores et déjà, la part de la population touristique française fréquentant le milieu rural peut être chiffrée à 30 % en 1975. La capacité d'accueil des villages de vacances est évaluée à 41.000 lits, celle des gîtes ruraux à 88.000 lits et celle des terrains de camping à 2.350 places. Le taux de fréquentation des hébergements en période de pointe n'atteint que 87 %. C'est pourquoi il conviendra à l'avenir de continuer à aider la création d'équipements d'accueil en milieu rural en encourageant les initiatives des collectivités et des particuliers ruraux pour la mise en place de différentes formes d'hébergement et

de restauration : petite hôtellerie, villages de gîtes, camping et équipements nécessaires à la progression de la fréquentation du milieu rural.

De même, la politique d'encouragement aux aménagements permettant l'amélioration du cadre des villages, l'animation culturelle et de loisirs sous toutes ses formes (aménagement de places publiques, foyers ruraux, bassins de natation), devra être poursuivie. L'aménagement de gîtes ruraux par des particuliers est, à cet égard, très intéressant car il permet, bien souvent, d'utiliser voire de sauver un habitat rural pittoresque.

En 1976, les crédits prévus pour l'aménagement des villages atteindront le montant de 48,2 millions de francs, ce qui équivaut à une faible progression de 6,6 %.

B. — LES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE CERTAINES RÉGIONS OU ZONES CRITIQUES

Au nombre de ces actions, il convient de citer les dépenses dont bénéficient les grands aménagements régionaux, les zones de rénovation rurale et les régions d'économie montagnarde.

1. *Les grands aménagements régionaux.*

Le montant des autorisations de programme affectées au chapitre 61.61 « aménagement des grandes régions agricoles », par la loi de finances pour 1976 a été fixé à 183,3 millions de francs dont 162 pour l'article 10 (subventions d'équipement) et 20,8 pour l'article 20 (charges intercalaires).

Il convient d'y ajouter 5 millions au titre de la conférence annuelle. La dotation globale sera donc de 188,3 millions soit une augmentation de 13,9 % par rapport à 1975 (165,3 millions).

La répartition entre les diverses sociétés d'aménagement n'a pas été communiquée à votre Rapporteur. Ces dernières continueront à appliquer la politique d'aménagement prévue selon trois axes :

- la mise à disposition et l'utilisation d'importantes ressources en eau ;
- la diversification des activités agricoles ;
- et le développement d'activités diverses.

Les perspectives d'avenir des six sociétés peuvent être rapidement esquissées.

Les efforts de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (S.C.P.A.R.P.) porteront essentiellement sur l'utilisation effective des grands ouvrages de retenue d'eau en voie d'achèvement (alimentation en eau du littoral varois et irrigation de 12.000 hectares de 1975 à 1978).

Les actions de la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône - Languedoc (C.N.A.R.B.R.L.), importantes en matière d'hydraulique, concernent également l'aide à la production agricole et à la commercialisation. L'équipement des réseaux d'irrigation sera poursuivi dans les zones dominées par les grands ouvrages déjà réalisés. Parallèlement, sera entreprise la création d'un nouveau périmètre d'irrigation, entre Carcassonne et le seuil du Lauragais.

La Société pour la mise en valeur de la Corse (S.O.M.I.V.A.C.) poursuivra l'aménagement de la plaine orientale et intensifiera ses interventions à l'intérieur de l'île. Elle continuera à apporter son concours technique aux syndicats intercommunaux promoteurs de l'équipement hydraulique du Sud-Est et dans la Balagne.

La maîtrise de l'eau, tant en matière d'irrigation que d'assainissement, fera l'objet d'efforts soutenus de la part de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (C.A.C.G.). La Compagnie poursuivra son action en faveur de l'organisation économique et de la vulgarisation notamment dans le domaine de l'élevage.

Parallèlement à la réalisation d'investissements hydrauliques qui représentent la plus grande partie de son activité, la C.A.R.A. (Compagnie d'aménagement rural d'Aquitaine) développe des interventions plus diversifiées grâce en particulier à un concours financier important de l'établissement public régional (développement de l'élevage et installations tabacoles).

Enfin la Société pour la mise en valeur de la région Auvergne-Limousin (S.O.M.I.V.A.L.), dont l'activité en matière d'hydraulique revêt un caractère marginal, en attendant la réalisation du barrage de Naussac, consacre l'essentiel de ses interventions au développement de l'élevage (fermes sous contrat et création d'ateliers modernes), au tourisme (création de villages de vacances et de centres de loisirs) et à l'appui technique aux groupements de producteurs et aux coopératives.

2. Les zones de rénovation rurale et les régions d'économie montagnarde.

En raison des handicaps spécifiques liés aux conditions géographiques défavorables, certaines zones demeurent caractérisées par des déséquilibres démographiques ou économiques persistants. Il en est ainsi des zones de montagne et des zones de rénovation rurale.

Pour les zones de rénovation rurale, aux crédits d'équipement du Ministère de l'Agriculture, il convient d'ajouter les dotations consenties au titre du Fonds de rénovation rurale.

En 1976, la dotation du chapitre 61.67 (rénovation rurale) du budget de l'Agriculture s'élève à 138 millions contre 121,5 millions en 1975 en autorisations de programme et à 73,6 millions contre 45,9 millions en 1975 en crédits de paiement. De plus, le fonds de rénovation rurale (chapitre 65.03 des Services généraux du Premier Ministre) est doté de 55 millions contre 51 millions en 1975 (A.P.) et de 50 millions contre 45 millions en 1975 (C.P.).

Au total, les commissaires à la rénovation rurale disposeront en 1976 de :

- 193 millions d'autorisations de programme (+ 11 %) ;
- 123,6 millions de crédits de paiement (+ 24 %).

En ce qui concerne **les régions de montagne**, le projet de budget pour 1976 maintient la priorité aux zones de montagne puisque les dotations les concernant passeront de 318,7 à 336 millions soit une progression de 5,4 % ; cependant cette progression est nettement inférieure à celle de l'année précédente.

L'aide à la montagne comporte des mesures spécifiques à cette zone : indemnité spéciale montagne et aide à la mécanisation agricole ainsi que d'autres mesures moins spécifiques : carburant détaxé, subventions d'habitat rural, bâtiments d'élevage, prêts spéciaux d'élevage.

La montagne bénéficie également de mesures intéressant les zones plus larges dans lesquelles elle se trouve incluse.

Dans les *zones de rénovation rurale* a été prévue la majoration des bourses allouées aux fils d'agriculteurs ainsi que l'attribution d'une indemnité d'attente instituée par le décret du 11 avril 1969 et qui peut être perçue dès l'âge de 55 ans.

Dans la *zone délimitée par le décret 73-18 du 4 janvier 1973*, une dotation d'installation a été instaurée au profit des jeunes agriculteurs qui s'installent. Il permet à un jeune agriculteur qui satisfait à certaines conditions (notamment relatives à la qualification professionnelle) de bénéficier d'une subvention qui s'élève à 45.000 F depuis la dernière Conférence annuelle.

3. *Les plans d'aménagement rural (P.A.R.).*

Par décision du Ministère de l'Agriculture (circulaire du 17 mai 1974), *73 nouveaux plans d'aménagement rural ont été lancés pour l'année 1975 au titre de la deuxième tranche*. Si l'on inclut les

25 P.A.R. opérationnels du fait d'initiatives locales et les 43 de la première tranche expérimentale engagée en 1971, c'est 133 périmètres de P.A.R. qui concernent l'ensemble des Régions-Programmes, couvrant ainsi 8,2 millions d'hectares. Au total, pour 52 P.A.R. la phase des études monographiques est terminée et 32 sont dans la phase de réalisation (implantation de structures prolongeant la phase d'élaboration, animation permanente). A partir de 1976, il est envisagé de laisser entièrement l'initiative locale et départementale mettre en œuvre les nouveaux plans d'aménagement rural.

Les trois objectifs essentiels visés par les Plans d'aménagement rural sont :

— le développement socio-économique du secteur étudié par la recherche de diversification des activités, le maintien de la population et l'amélioration du niveau de vie ;

— l'organisation de l'espace par la proposition de localisation des activités et la constitution d'un schéma de relations intercommunales ;

— la maîtrise de l'usage des ressources naturelles et culturelles et leur mise en valeur en liaison avec le projet d'affectation des sols.

Le Plan d'aménagement rural peut se définir à la fois comme un programme d'utilisation concertée des moyens ordinaires au service des administrations, des collectivités locales, des organisations professionnelles et des entreprises concernées par l'utilisation et la gestion du territoire et comme un tableau de bord avec un inventaire précis des moyens mis à la disposition de chacun des partenaires. Il apporte donc une contribution efficace à la décision pour les collectivités locales et les administrations.

C. — LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS

Dans le cadre de la protection et de la gestion du milieu naturel, le Ministère de l'Agriculture est chargé plus spécialement de la sauvegarde de l'espace forestier.

Les autorisations de programme inscrites aux différents chapitres intéressant l'équipement et les interventions d'ordre forestier évoluent comme suit :

(En millions de francs.)

	1975	1976
Etudes, acquisitions, travaux (chapitre 51-80)	81,7	89,2
Subventions d'équipement (chapitre 61-80)	25,7	28,7
Actions forestières au titre de la rénovation rurale (chapitre 61-67)	8,1	8,6
Budget du Fonds forestier national (comptes spéciaux du Trésor)	200	235
Totaux	315,5	361,5

Au total, les dépenses d'équipement forestier atteindront donc 361,5 millions soit une augmentation de 14,5 %.

Alors qu'il était prévu de mettre en 1974, 47.600 hectares en boisement grâce à des subventions, des primes, des prêts en numéraire et des prêts en travaux, en 1975 les résultats seront en légère diminution en raison de l'augmentation du coût des travaux et de l'infléchissement réalisé en faveur des routes de desserte.

Quant à l'état d'avancement des travaux de l'Inventaire forestier national, il est résumé dans la carte, ci-après, indiquant la situation au 1^{er} janvier 1975.

A cette date les travaux d'inventaire étaient terminés sur le terrain pour 55 départements et les résultats publiés pour 45 d'entre eux.

Depuis le 1^{er} janvier 1975 les résultats de trois départements (Loire-Atlantique, Hautes-Alpes, Gard) ont été publiés et les travaux d'inventaire terminés sur le terrain pour sept autres départements (Aube, Manche, Hautes-Pyrénées, Orne, Savoie, Var, Yonne).

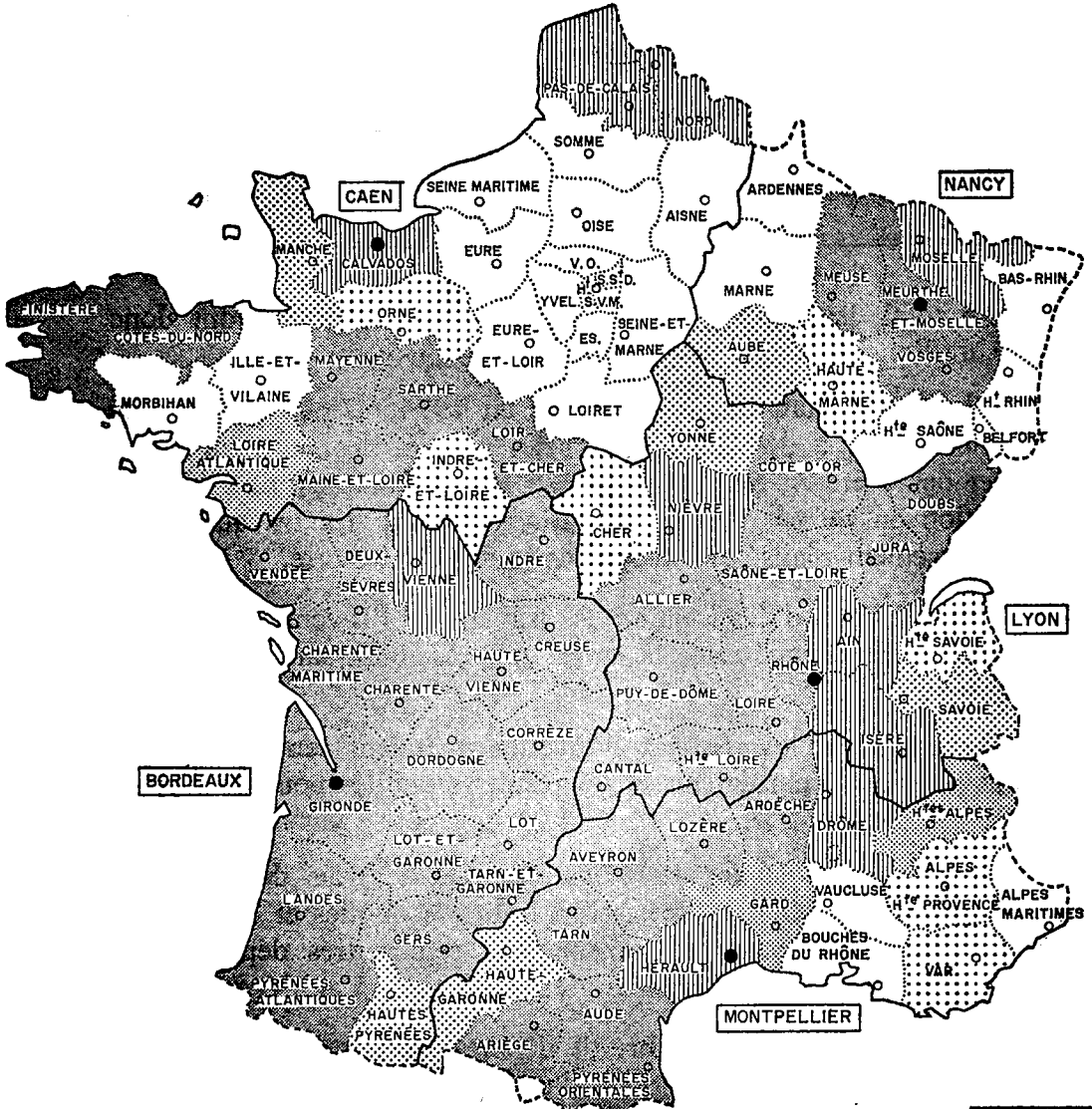
Au 1^{er} août 1975 le nombre de départements inventoriés s'élève donc à 62 dont 48 ont fait l'objet d'une publication des résultats.

Pour ces 48 départements les formations inventoriées comprennent 7.412.000 hectares de forêts et peupleraies, 2.102.000 hectares de landes, et 932.000 kilomètres d'éléments linéaires (haies, alignements).

L'accélération du rythme d'avancement des opérations d'inventaire, d'une part, les exigences croissantes des utilisateurs de ses résultats, d'autre part, ont entraîné un décalage marqué entre la fin des travaux sur le terrain et la sortie des publications. Un effort important reste à réaliser pour réduire ce retard.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Etat d'avancement des travaux au 1^{er} janvier 1975.



LÉGENDE

1 - ÉCHANTILLONNAGE

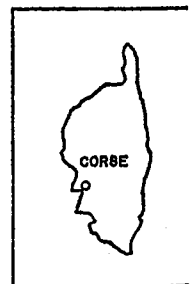
- Terminé ou en cours sur photos
- En cours sur le terrain

2 - EXPLOITATION MÉCANOGRAPHIQUE

- En cours ou en préparation

3 - PUBLICATION DES RÉSULTATS

- En préparation
- Totale ou partielle



Limite des échelons interrégionaux

Ville-siège d'échelon

CONCLUSION

Au terme de l'examen des concours bénéficiant à l'Agriculture en 1976, votre Commission des Affaires économiques et du Plan tient à formuler plusieurs regrets quant à l'orientation du budget et quelques propositions relatives à l'information du Parlement.

Comme les années précédentes le budget de l'Agriculture a plus un aspect social qu'économique, puisque plus de la moitié des dépenses qui lui sont consacrées concerne la protection des individus contre les divers risques sociaux. La marge de manœuvre des pouvoirs publics est relativement réduite face à leur évolution.

On regrettera donc d'autant plus vivement que la modération de ces dépenses en 1976, ainsi que la diminution des crédits de soutien des marchés n'aient pas été utilisées pour accorder la priorité aux actions économiques de l'Etat, en particulier à celles qui ont une influence directe sur les structures et les conditions de production.

Certes, cette année les impératifs de l'austérité budgétaire étaient réels. Mais une fois encore, *votre Rapporteur déplore que ce soient les dépenses à caractère économique pourtant les plus nécessaires pour l'avenir de l'Agriculture qui fassent les frais de la lutte contre l'inflation.* Il en était déjà de même l'an dernier, ce qui permet d'affirmer à nouveau que l'Agriculture est doublement victime de l'inflation : elle l'est du fait de l'accroissement anormal des charges de production qui pèsent sur elle ; elle l'est également au titre de la politique de rigueur budgétaire.

L'insuffisance de la part faite à l'équipement et à la modernisation de l'Agriculture est particulièrement nette dans plusieurs secteurs : la sélection animale, la prophylaxie des maladies animales et principalement la brucellose, le remembrement, les investissements de stockage et l'aide aux industries agricoles et alimentaires. Les crédits prévus en 1976 ne permettront pas de faire face aux besoins ; d'ores et déjà, dans certains secteurs, les crédits sont insuffisants pour faire face aux seuls besoins de 1975.

Votre Commission s'inquiète également du retard pris par la France pour *l'application de la directive communautaire concernant les zones défavorisées,* pour lesquelles rien n'a encore été décidé en dehors des zones de montagne. L'exode rural est pourtant un phénomène qui peut s'infléchir, comme le laissent espérer les premiers résultats de l'aide à la montagne. Encore convient-il de ne pas attendre que le seuil de non-retour ait été atteint.

S'agissant du pouvoir de contrôle du Parlement, votre Commission tient à présenter quelques observations et plusieurs propositions pour l'avenir, qui concernent aussi bien l'évolution du Crédit agricole que l'information des parlementaires et la tenue de la Conférence annuelle.

Votre Commission est consciente de l'intérêt essentiel du Crédit agricole pour la modernisation du secteur agricole ainsi que de l'importance des sommes consacrées au financement de la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole : elles représentent 3.400 millions de francs en 1976 soit près de 10 % de l'ensemble des concours à l'Agriculture. Mais ce chiffre suscite de légitimes interrogations.

En effet, il ne s'agit que de crédits évaluatifs, qui pourront donc être réévalués en cours d'année en fonction des besoins. Plus concrètement, on estime à plus de 90 % la part de la bonification afférente à des prêts anciens, pour lesquels des crédits doivent être obligatoirement prévus, ce qui limite à moins de 10 % la part imputable aux prêts accordés au cours de l'année.

En réalité pour que l'information des parlementaires soit complète, il faudrait connaître la répartition de l'enveloppe globale destinée à financer les prêts bonifiés. Or cette décision est uniquement de la compétence du Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture qui transmettent leurs instructions directement à la Caisse nationale de Crédit agricole. Le Parlement n'est pas consulté à leur sujet.

Votre Commission éprouve à ce propos de sérieuses inquiétudes quant à la répartition, en 1976, de l'enveloppe de bonification entre les divers prêts. La Conférence annuelle a décidé d'accorder une priorité aux prêts « jeunes agriculteurs » ce dont il y a lieu de se féliciter. Mais il est à craindre que les autres prêts n'en subissent les conséquences. C'est pourquoi votre Commission souhaite obtenir des apaisements de la part du Ministre de l'Agriculture, quant à la progression des autres prêts bonifiés du Crédit agricole.

D'autre part, votre Commission s'est interrogée sur **les conditions dans lesquelles le Parlement est informé** des diverses actions de la politique gouvernementale et de l'efficacité des crédits votés chaque année.

D'une manière générale, l'information parvient trop souvent aux élus sous une forme dispersée et difficilement exploitable. Certes, il convient de ne pas sous-estimer les efforts déjà faits, qui se manifestent par la publication de divers rapports tels celui de l'Office national des forêts, celui du C.N.A.S.E.A., ou même celui de la Cour des comptes dont l'utilité n'est plus à démontrer. Mais leur vision de l'agriculture est trop particulière, ou trop comptable et financière.

La loi d'orientation agricole du 5 août 1960 (art. 6) avait prévu le dépôt, chaque année, sur le bureau des Assemblées, *d'un rapport sur la situation de l'Agriculture*. Ce document n'a plus été présenté depuis 1966 ; on peut le regretter, encore qu'il faille noter l'importance des réponses faites par M. le Ministre de l'Agriculture, tant sur les questions budgétaires que sur la situation agricole, au cours des sessions parlementaires.

Deux propositions pourraient cependant améliorer encore l'information des sénateurs : *il serait souhaitable que le budget de programme, dont l'intérêt a déjà été souligné, soit publié assez tôt pour permettre un examen approfondi*. Ce document mérite également d'être amélioré sur plusieurs points, en particulier, en ce qui concerne les indicateurs permettant de mesurer les moyens et surtout les résultats des actions menées, ainsi que l'imputation des coûts aux divers programmes.

La deuxième proposition a perdu une partie de son urgence, puisqu'il s'agissait de *permettre aux parlementaires de disposer avant le vote du budget de comptes prévisionnels de l'Agriculture, retraçant l'évolution des charges et des revenus de l'année en cours*. Or, la commission des comptes de l'Agriculture a publié récemment des comptes prévisionnels pour 1975, qui en dépit de leur caractère provisoire, sont d'une grande utilité. Dans ces conditions, votre Rapporteur se bornera à recommander l'institutionnalisation de cette initiative qui devrait avoir lieu à une date légèrement plus précoce.

Enfin, votre Commission s'est émue comme l'an dernier de la tenue de la Conférence annuelle à une date beaucoup trop tardive. Certes, la concertation entre les pouvoirs publics et les représentants professionnels agricoles est indispensable. Mais il faut que cette concertation à laquelle, cette année, ont été associés les représentants des deux Assemblées, ait lieu à une autre époque. Il faut éviter les confusions nées de la tenue de cette Conférence fin octobre.

Ainsi les conséquences financières des décisions prises n'ont été connues qu'à titre officieux. La confusion a été accrue dans la mesure où certaines des dépenses entraînées seront imputées sur une prochaine loi de finances rectificative pour 1975. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile de mesurer l'intérêt des mesures adoptées et de prendre en considération les évolutions significatives dans l'examen de la loi de finances. Votre Commission déplore particulièrement cette situation. Elle insiste donc pour que l'engagement pris, de tenir la conférence annuelle au printemps soit respecté par le Gouvernement, quelles que soient les difficultés rencontrées.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné ce budget lors de sa réunion du 13 novembre 1975. Après l'exposé du Rapporteur pour avis, un large débat s'est instauré au cours duquel, **M. Pinsard** est intervenu pour s'inquiéter de la nature et des conséquences sur la mutualité sociale agricole de la réforme du régime des calamités agricoles. Il a regretté qu'elle ne se traduise pas par une modification de la loi du 10 juillet 1964, sur laquelle le Parlement devrait être consulté.

M. Alliès, après avoir réclamé une amélioration de la procédure de la conférence annuelle, a constaté que l'objectif de la parité de revenu était gravement compromis depuis deux ans. Il a mis en cause l'existence du Fonds d'action rurale, que le Ministère des Finances utilise à son gré et sur lequel le contrôle du Parlement est inexistant. Enfin, il a dénoncé le transfert de nombreuses charges en matière d'équipements collectifs ruraux au détriment des collectivités locales.

Après que **M. Bouloux** eut regretté la longueur des délais de parution de la carte scolaire, **M. Labonde** s'est inquiété du retard en matière de remembrement, des risques de ralentissement de l'effort de l'Etat à la suite de l'institution des fonds de concours pour le développement du remembrement par la loi du 11 juillet 1975, ainsi que de la faible capacité financière des S.A.F.E.R. pour les opérations d'aménagement foncier liées aux grands travaux (autoroutes, etc.). Il a estimé que l'agriculture méritait autant un plan de soutien que l'industrie ou d'autres activités.

M. Jeambrun a rappelé les difficultés de certaines zones défavorisées en dehors des zones de montagne et il s'est étonné du retard mis par le Gouvernement français à appliquer la directive communautaire du 27 mars 1972 relative à la montagne et aux zones défavorisées.

Après avoir estimé que le rythme des opérations de remembrement était trop lent, **M. Coudert** a insisté sur la nécessité d'établir un véritable « zonage » pour éviter des plantations d'arbres abusives.

Après une intervention de **M. PrévotEAU** sur la diminution regrettable du chapitre 44-26 destiné à l'encouragement à la production de divers textiles, et en particulier de la laine, **M. Hector Dubois** a

souligné l'intérêt du développement de l'Agriculture pour l'équilibre de notre balance commerciale. Il a regretté que le budget ne contienne aucune priorité en ce domaine, en particulier dans le secteur de l'élevage où les crédits destinés à la prophylaxie et aux établissements départementaux d'élevage sont insuffisants.

M. David a manifesté son inquiétude devant les retards enregistrés dans les équipements de stockage et de conditionnement et dans les équipements de transformation, ce qui oblige, en période d'excédents, à des destructions scandaleuses de denrées.

Après plusieurs remarques de **M. Billiemaz**, sur l'anarchie qui règne sur les marchés avicoles, de **M. Beaupetit** sur le remembrement et le financement du barrage de Naussac et de **M. Javelly** sur l'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole fixe, **M. Francou** a dressé un bilan assez sombre de la situation actuelle de la riziculture française et a réclamé de la part des pouvoirs publics une prise de position nette sur l'avenir de cette culture particulière.

Enfin, **M. Durieux** a souligné les inconvénients de la politique des prix communautaires pour les agriculteurs, le poids des taxes parafiscales sur certaines productions comme la betterave, les inconvénients de la Conférence annuelle et les dangers de l'exode des jeunes agriculteurs.

*
**

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée Nationale, concernant le budget du MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

ANNEXE I

PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

(Millions de francs courants.)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Budget de l'Agriculture (1)	7.598	7.720	8.276	8.681	9.546	11.212	13.497	17.428	18.186	17.000	19.175	22.169	25.348	31.319	34.161
Budget général de l'Etat (2) (Dépenses civiles)	51.755	58.343	66.066	71.285	78.779	90.141	99.459	121.122	127.169	137.524	151.980	161.559	182.001	215.473	252.846
Budget de l'Agriculture Budget général	14,68 %	13,23 %	12,52 %	12,17 %	12,11 %	12,43 %	13,57 %	14,38 %	14,30 %	12,36 %	12,61 %	13,72 %	13,92 %	14,53 %	13,51 %
Valeur ajoutée de la branche 01 « Agriculture » .	32.600	34.600	34.000	36.300	37.500	40.400	41.900	43.900	49.675	52.043	60.087	71.478	66.779	75.979 (3)	(4)
Valeur ajoutée de la branche 02 « Industries agricoles et alimentaires » .	19.800	24.700	24.800	26.700	27.900	30.300	34.400	37.300	39.035	43.139	48.523	51.743	57.997	(4)	(4)
V.A. des branches « 01 + 02 »	52.400	59.300	58.800	63.000	65.400	70.700	76.300	81.200	88.710	95.182	108.610	123.221	124.775	(4)	(4)
Production intérieure brute (P.I.B.)	329.100	368.800	405.000	438.700	477.500	515.100	560.900	643.500	716.800	797.000	894.915	1.014.492	1.168.238	1.327.670 (3)	1.501.397 (3)
V.A. 01 + V.A. 02. P.I.B.	15,92 %	16,0 %	14,4 %	14,3 %	13,0 %	13,7 %	13,6 %	12,6 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,1 %	10,7 %	(4)	(4)
Indice général des prix I.N.S.E.E. Base 100 = 1962	100	104,7	108,3	110,8	114	117	122,4	130,4	137,2	144,7	154,2	164,9	187,5	209,6 (3)	226,4 (3)
Indice des prix de la P.I.B. Base 100 = 1962 .	100	105,3	109,2	111,8	114,9	118,0	123,2	131,3	138,0	145,3	153,7	164,4	182,8	203,5 (3)	219,3 (3)

(1) Le budget de l'Agriculture regroupe l'ensemble des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'Agriculture, soit :

a) Des dépenses inscrites au budget général (budget du Ministère de l'Agriculture, certaines parties du budget des Charges communes et du budget des Services du Premier Ministre) ;

b) Des dépenses de l'Etat non inscrites au budget général :

— les comptes spéciaux du Trésor (F.N.D.A.E. et F.F.N.) ;

— le budget annexe des Prestations sociales agricoles : B.A.P.S.A. (cotisations professionnelles non comprises) ;

— certaines atténuations de recettes (versements nets des ressources propres à la C.E.E., détaxe du carburant agricole).

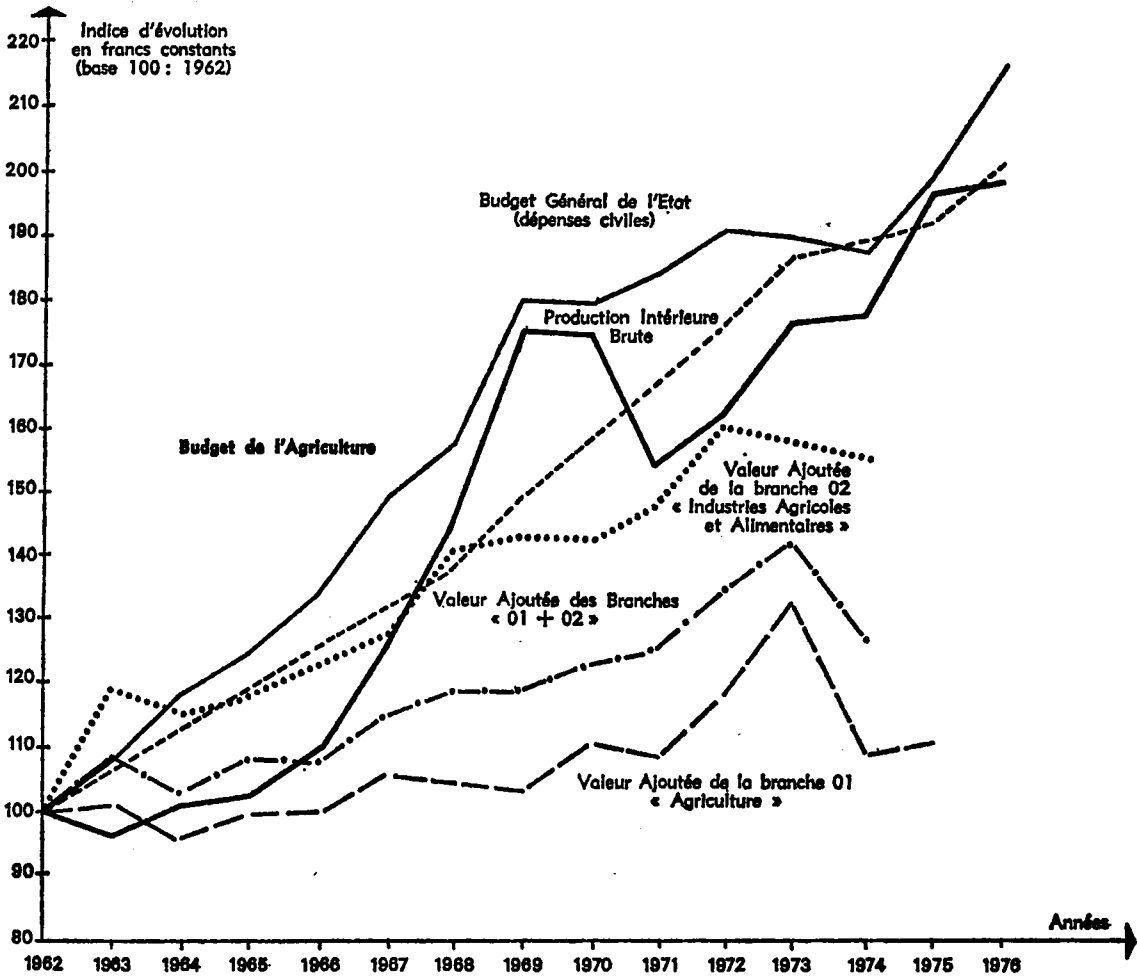
(2) Le budget général de l'Etat (dépenses civiles) comprend : les dépenses ordinaires civiles nettes et les dépenses civiles en capital.

(3) Estimations d'août 1975.

(4) Données non disponibles.

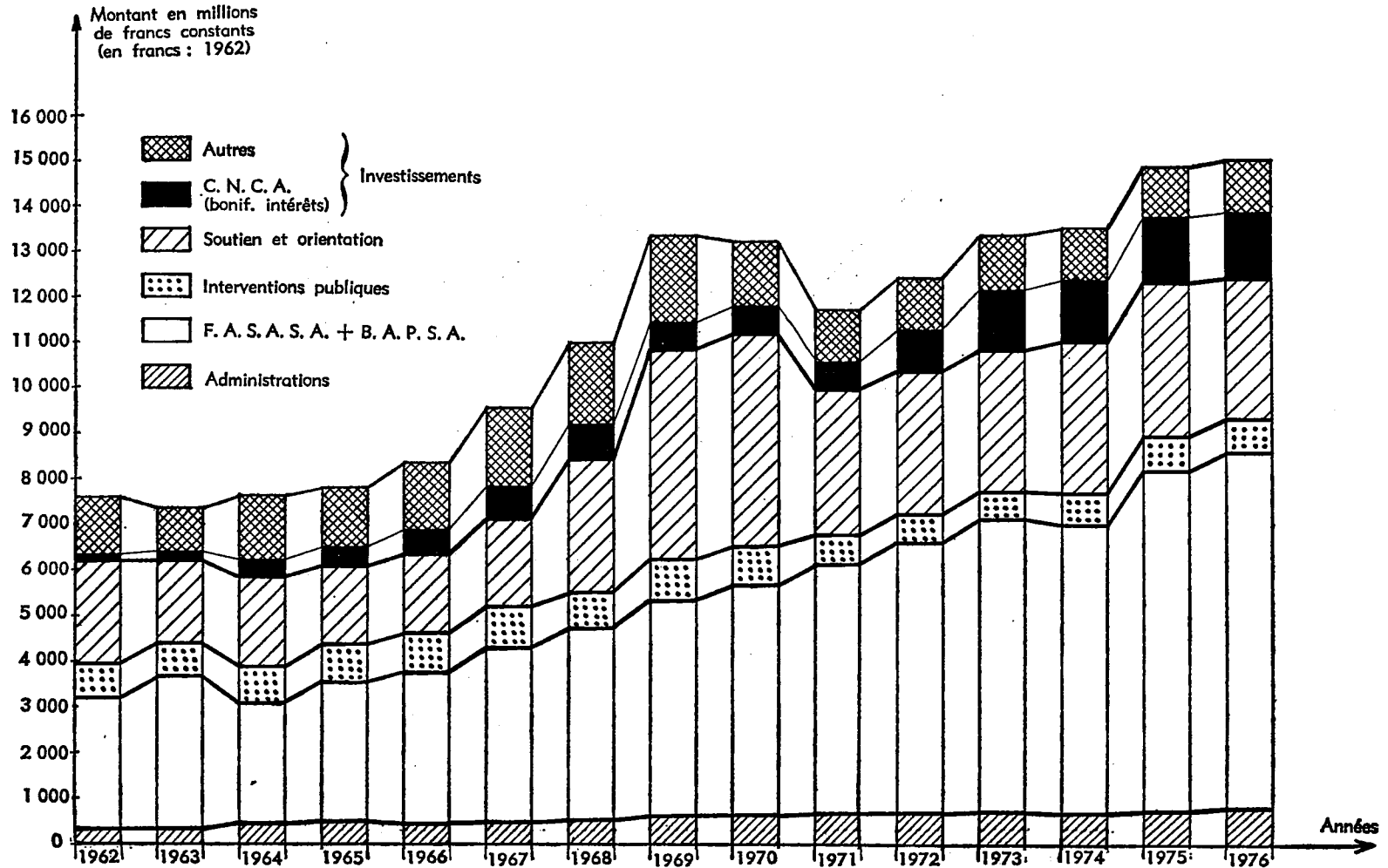
ANNEXE II

PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE FRANÇAISE (graphique)



ANNEXE III

EMPLOI DES DEPENSES DE L'ETAT BENEFICIAANT A L'AGRICULTURE



STRUCTURE DES DEPENSES DE L'ETAT BENEFICIANT A L'AGRICULTURE

